



**PREMIÈRE
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

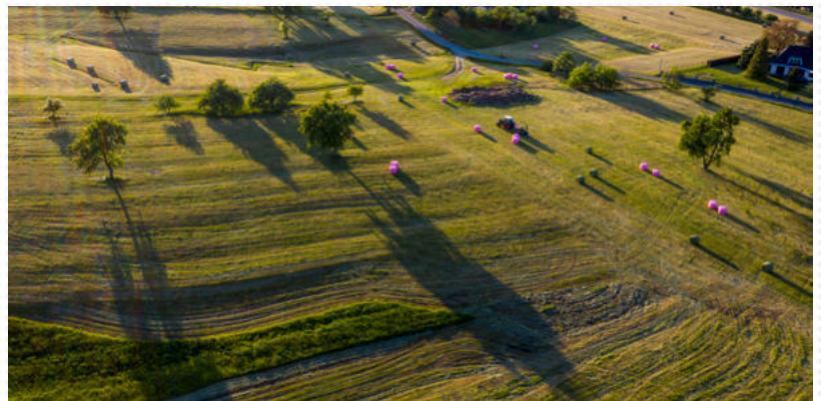
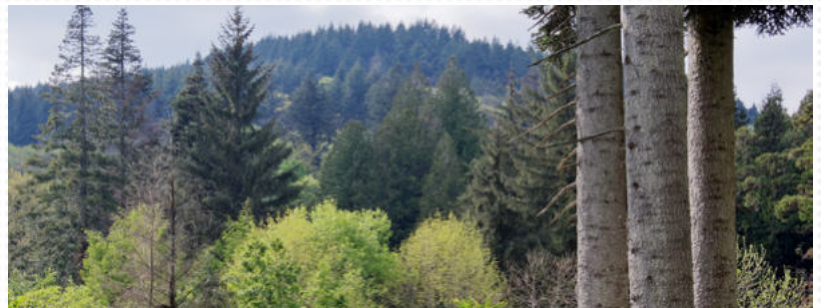
Secrétariat général
à la planification
écologique



MIEUX AGIR

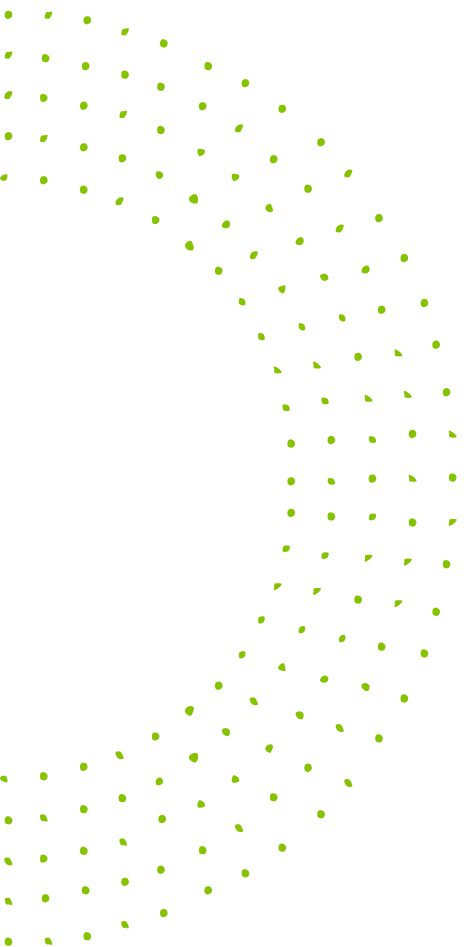
LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

SYNTHÈSE DU PLAN
JUILLET 2023



**FRANCE
NATION
VERTE >**

Agir • Mobiliser • Accélérer



I SOMMAIRE

p.7 **PARTIE 1**
Enjeux et méthode

p.19 **PARTIE 2**
C'est quoi le plan ?

- p.23 Mieux se déplacer
- p.28 Mieux se loger
- p.34 Mieux préserver et valoriser nos écosystèmes
- p.44 Mieux produire
- p.56 Mieux se nourrir
- p.62 Mieux consommer
- p.66 La suite du plan : s'adapter au changement climatique

p.69 **PARTIE 3**
Pour réussir...

- p.70 Accompagner le déploiement de la planification
- p.72 Etre aux côtés des plus modestes
- p.73 Financer la transition écologique
- p.74 Former les citoyens tout au long de leur vie
- p.75 Mettre le numérique au service de l'action
- p.76 Tout le monde acteur de la transition écologique !



LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE NOTRE MÉTHODE POUR ACCÉLÉRER

Préambule

2022 s'est avérée l'année la plus chaude jamais enregistrée en France selon Météo-France.

2023 bat déjà de nouveaux records. Sécheresse intense, vagues de chaleur en mai, incendies précoces, canicule océanique... les événements météorologiques de ce début d'année en France donnent un aperçu de ce qui pourrait devenir une nouvelle norme dans le futur. La période 2023-2027 serait la plus chaude jamais enregistrée sur Terre, selon l'Organisation des Nations Unies.

Ces urgences climatiques, énergétiques et environnementales nous imposent **une accélération sans précédent des efforts collectifs** pour réduire notre empreinte écologique.

Au niveau international et européen, le cadre d'action s'est renforcé considérablement : Fit for 55, nouveau règlement européen sur la déforestation importée, nouveau cadre international pour la protection de la biodiversité transcrit dans l'accord de Kunming-Montréal, REPowerEU...

En France, le président de la République a décidé, en mai 2022, **de bâtir un plan d'actions national via une méthodologie innovante, la planification écologique**, pour atteindre nos objectifs environnementaux et d'en confier la responsabilité, pour la première fois dans l'histoire, à la Première ministre, avec le soutien d'un Secrétariat général à la planification écologique, créé à ce titre.

Planifier aujourd'hui, c'est proposer à chacun – citoyens, collectivités locales, entreprises, associations – **un chemin pour réussir collectivement à réduire notre empreinte et nous projeter dans un monde habitable, juste et désirable**. Un chemin où chacun trouve sa place et dispose de leviers d'actions à la hauteur de ses moyens, de ses compétences et de son impact.

PARTIE

01

Enjeux et méthode

I Les étapes de la planification

SEPT.
2022

AVRIL
2023

JUILLET
2023

SEPT.
2023

Travaux de
planification



Mobilisation
acteurs et
déploiement
de la
planification



Travaux
réglementaires

Textes de loi :
Loi ENR et loi nucléaire

Annonces :
Plan eau, plan vélo et marche, plan covoiturage, rapport du Conseil d'orientation des infrastructures...

Projet de loi de finances 2024 :

Définition des trajectoires, mise en œuvre du financement, dépôt et adoption du projet de loi

Mise en consultation des grandes orientations :

- Du projet de stratégie nationale bas-carbone (SNBC 3)
- De la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)
- De la stratégie nationale de la biodiversité (SNB)

Projet de loi de programmation énergie-climat

Projet de loi Industrie Verte

Projet de loi d'orientation agricole

Un chemin atteignable, des moyens d'y parvenir collectivement

Une année de travaux, qui auront mobilisé l'ensemble des ministères, les filières économiques, les représentants des collectivités locales, think tanks et associations environnementales, a permis à la France de se doter d'un plan pour relever les 5 défis environnementaux :

1. L'atténuation du réchauffement climatique
2. L'adaptation aux conséquences inévitables du réchauffement
3. La préservation et la restauration de la biodiversité
4. La préservation des ressources
5. La réduction des pollutions qui impactent la santé

Ce document présente en synthèse le plan dans sa première version. Sont définis des objectifs, des trajectoires, des leviers, secteur par secteur, acteur par acteur, **qui garantiront un niveau d'ambition nécessaire** à l'atteinte de nos engagements, en particulier de réduction des émissions. **Le travail est itératif.** Un certain nombre de chantiers se poursuivent pour affiner et enrichir le plan, notamment sur le sujet de l'économie circulaire, et sur le volet adaptation, qui fait actuellement l'objet d'une consultation publique. Le travail de mesure de l'efficacité des leviers et la création d'indicateurs pour en rendre compte permettront également de réajuster le plan en fonction des résultats obtenus.

LES CONTOURS D'UN PLAN AMBITIEUX

→ **UN PLAN CONCRET** : Plus d'une cinquantaine de leviers ont déjà été identifiés et quantifiés pour atteindre des objectifs clairs; chacun de ces leviers repose sur des actions et mesures concrètes engageant différents types d'acteurs pour réaliser la transition dans toutes les dimensions de nos vies : mieux se loger, mieux se nourrir, mieux se déplacer, mieux consommer, mieux produire et mieux préserver et valoriser nos écosystèmes.

→ **UN PLAN COLLECTIF** : Collectivités, entreprises, parlementaires, associations, think tanks ont contribué à l'élaboration du plan. Chacun des leviers a été débattu et continuera à l'être dans le cadre du débat parlementaire et du déploiement du plan au niveau des territoires, des filières, des ménages et de l'Etat afin d'adapter l'ensemble de ces mesures au plus près du terrain.

→ **UN PLAN ÉQUITABLE** : Si les actions à mener mobilisent tous les secteurs, une attention particulière est portée à la juste répartition de l'effort. Tout le monde contribue en fonction de ses capacités et de son impact.

→ **UN PLAN CRÉDIBLE** : Adopter une approche systémique nous permet d'évaluer chaque mesure, chaque solution, à l'aune non seulement de son efficacité propre, mais aussi en terme d'interconnexions des solutions entre elles. Il en va de la faisabilité du plan, qui, dans sa mise en œuvre, ne doit pas être mise en péril par l'atteinte de limites des ressources en matière, en énergie, en financement, en emplois...

Un plan bénéfique pour chacun

Pour réussir la transition écologique et suivre une trajectoire de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, de pression sur notre biodiversité, et de meilleure gestion de nos ressources.



MOINS DE GAZ À EFFET DE SERRE

- 138 millions de tonnes environ d'ici 2030



MOINS DE PRESSION SUR NOTRE BIODIVERSITÉ

1,4 millions d'hectares à restaurer



UNE MEILLEURE GESTION DE NOS RESSOURCES ESSENTIELLES

- 10 % de consommation d'eau

LE PLAN DOIT PERMETTRE À CHACUN D'ENTRE NOUS :

- de **lutter contre les causes du changement climatique qui nous touchent déjà** (hausse des températures, sécheresse, manque de ressources,...),
- de **bénéficier d'un environnement viable pour soi, ses enfants, sa famille** (une meilleure qualité de l'air, des écosystèmes plus résilients, des villes moins bruyantes...),
- mais aussi de **maintenir et développer notre qualité de vie** (bien-être, emploi, pouvoir d'achat, souveraineté...).

D'où partons-nous ? Constats et trajectoires de décarbonation

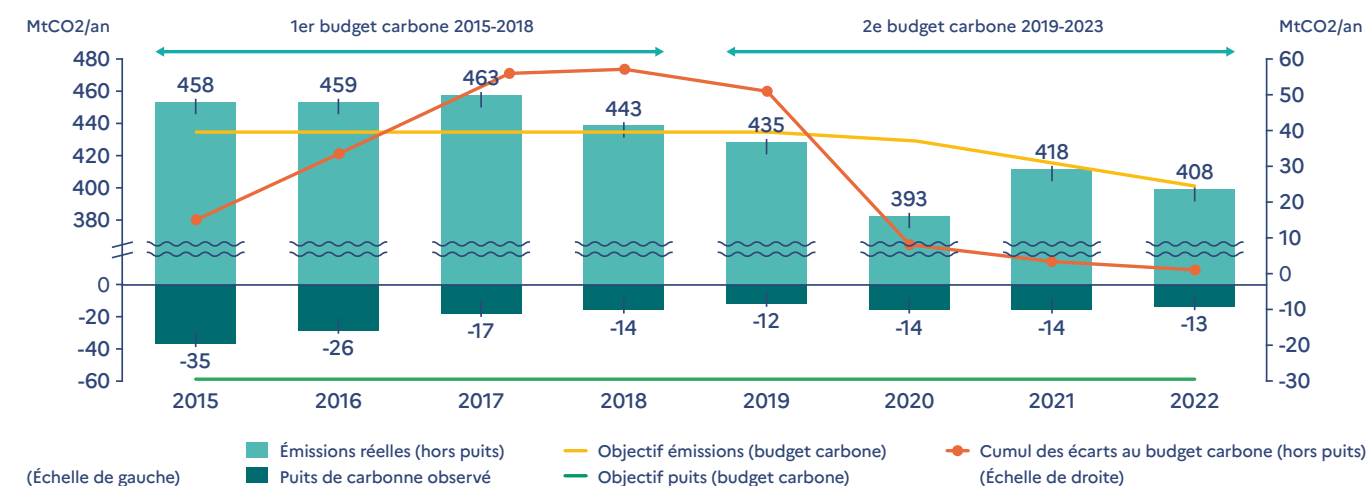
La France a pris des engagements annuels de baisse des émissions de gaz à effet de serre depuis 2015.

Pendant la période 2015-2018, les objectifs d'émission de gaz à effet de serre n'ont pas été respectés, ce qui a conduit à plus de 60 MtCO₂ de dépassement en cumul sur 4 ans. C'est sur cette base que l'État français a été condamné pour non atteinte de son objectif.

Depuis 2019, nous avons chaque année respecté nos objectifs d'émissions de gaz à effet de serre. Nous avons même dépassé l'objectif que l'on s'était fixé. Cette « avance » nous a permis en 4 ans de rattraper quasiment tout le retard que nous avons pris au cours de la première période.

Les chiffres provisoires pour le premier trimestre 2023 indiquent que la France demeure en position de respecter son budget carbone 2019-2023. Avec -4,2 % sur cette première période de l'année, la baisse des émissions s'accroît et témoigne d'un rehaussement de nos ambitions et d'une accélération de la mise en œuvre de nos actions.

2015-2022 : respect du budget carbone

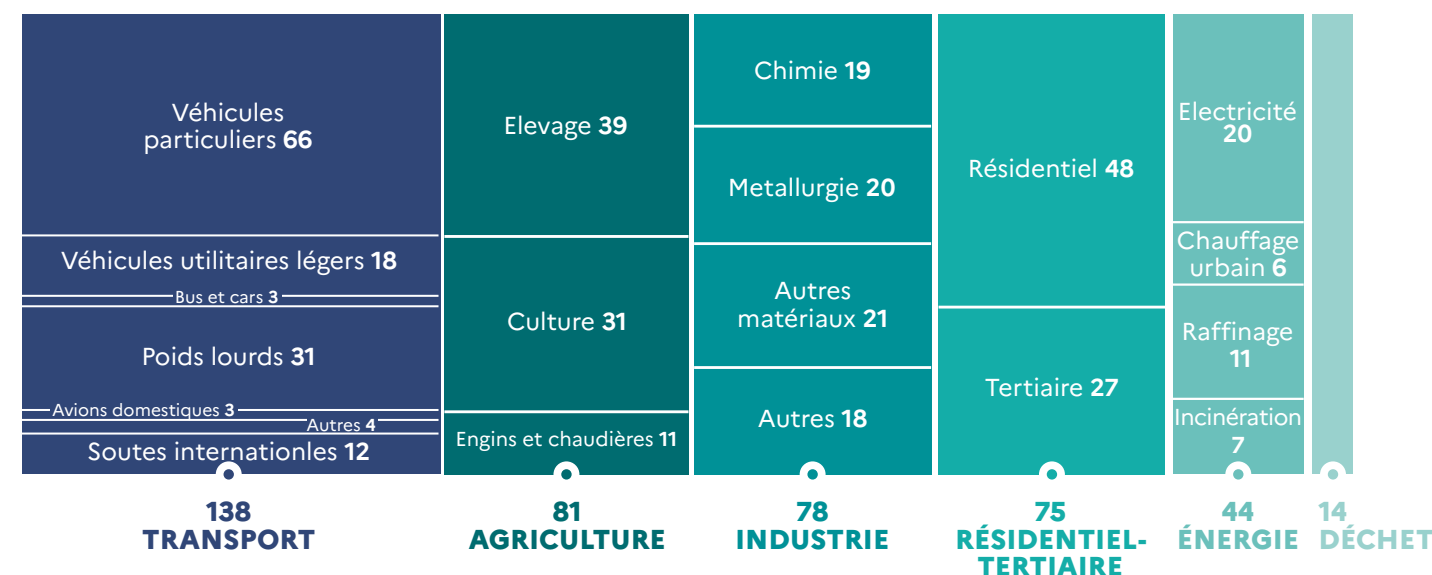


Le retard cumulé de la 1^{ère} période est presque compensé par de moindres émissions lors de la 2^{ème} période

Source : Citepa

Emissions de gaz à effet de serre (GES) en France par secteur d'activité

Chiffres de l'année 2021 en millions de tonnes équivalent CO₂



Source : CITEPA, Secten édition 2022 - hors UTCATF

D'où partons-nous ? Constats et trajectoires de décarbonation

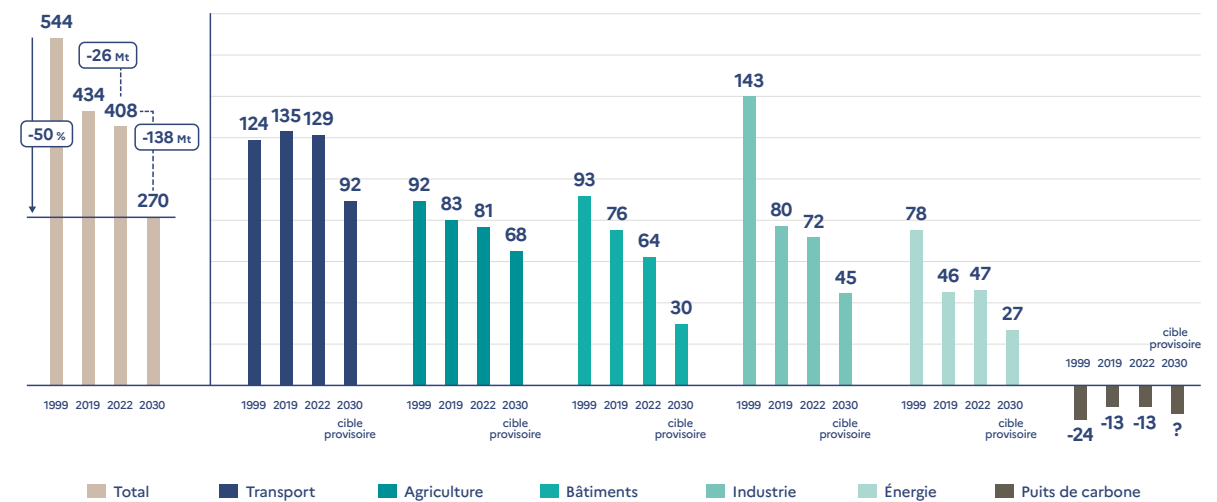
-55%

Pour atteindre une baisse de 55 % des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990 (émissions nettes), le président de la République a fixé pour le quinquennat l'objectif d'une diminution de 4 à 5 % par an de nos émissions de gaz à effet de serre, soit un doublement du rythme de baisse constaté sur le quinquennat précédent.

Nous devons aujourd'hui réussir à faire davantage en 7 ans que ce que nous avons fait ces 33 dernières années.

Répartition de l'effort par secteur pour atteindre les objectifs 2030

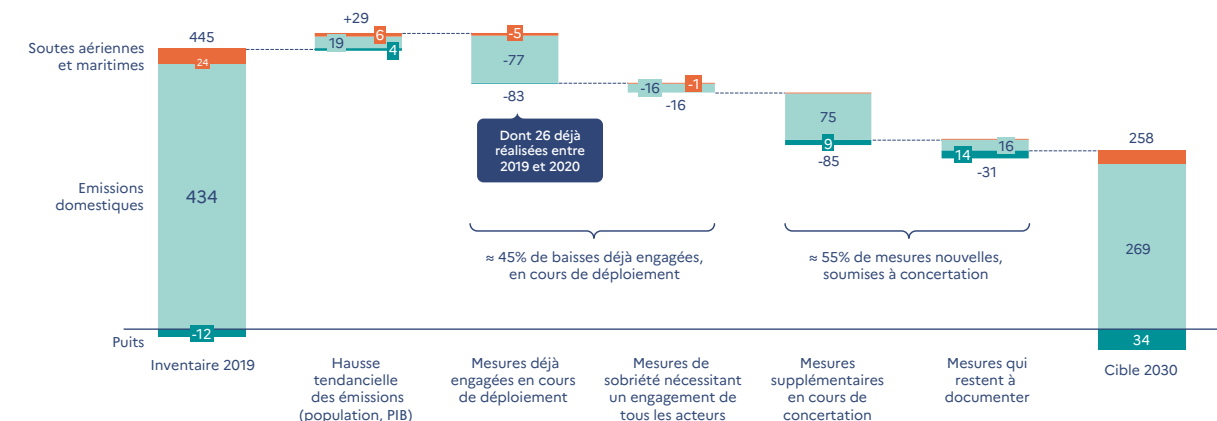
Emissions annuelles domestiques de GES réalisées en 1990, 2019 et 2022, résultats provisoires des simulations 2030, en millions de tonnes équivalent CO₂



Sources : CITEPA / Transports hors soutes internationales

Les mesures prises et à prendre pour atteindre nos objectifs

Evolution prospective des émissions de GES selon l'état des mesures décidées, instruites ou restant à documenter (MtCO₂e/an)



D'où partons-nous ? Constats et trajectoires protection de la biodiversité

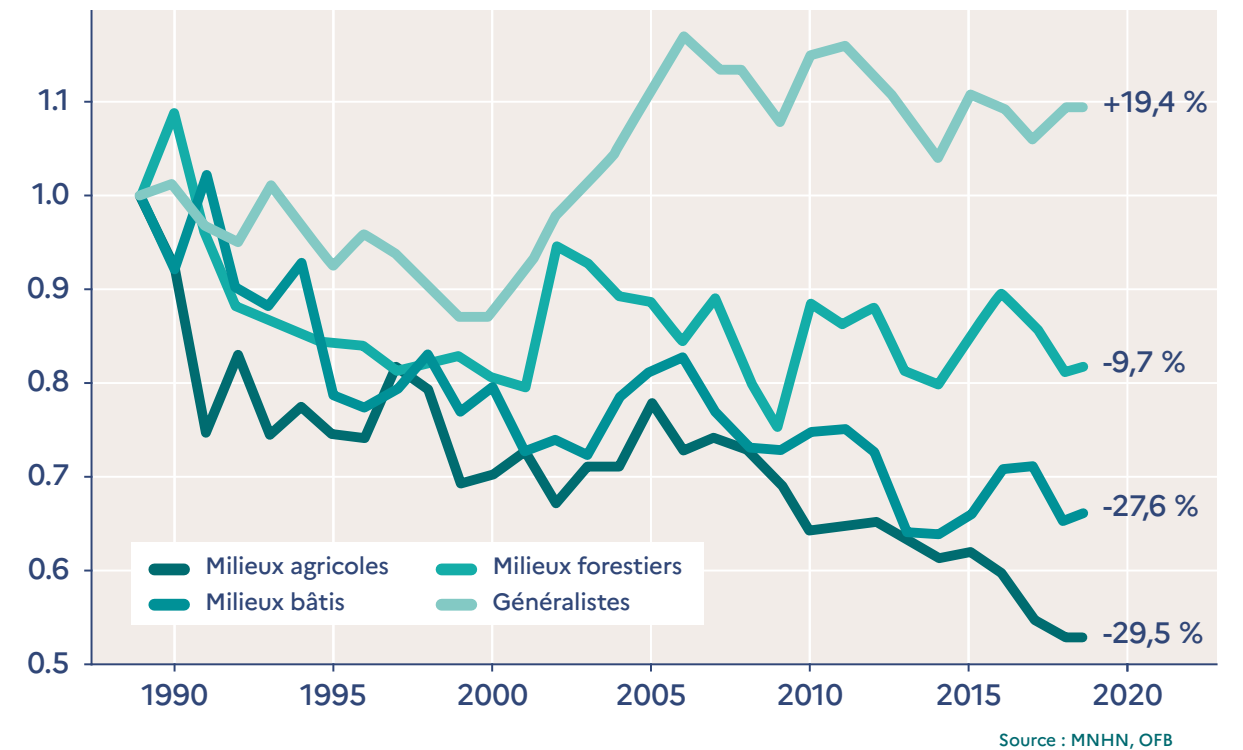
Depuis 2000 avec la première Stratégie nationale pour la biodiversité, la France s'engage également contre la perte de biodiversité.

Depuis 2017, nous avons atteint plus de 30% d'aires protégées, diminué d'un tiers le rythme d'artificialisation de nos sols par rapport à 2011...

Mais la perte de biodiversité se poursuit, et le constat de dégradation mondiale de la biodiversité et de l'IPBES s'applique aussi en France métropolitaine ou ultramarine.

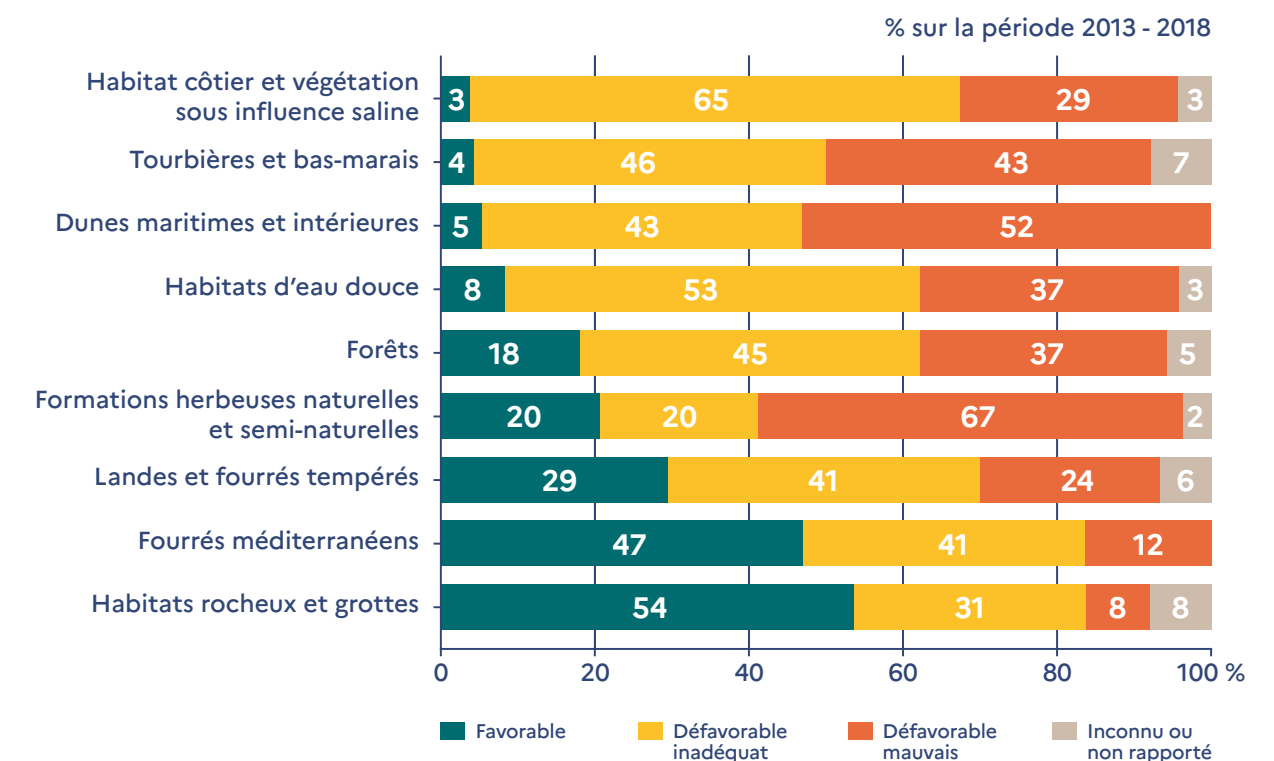
Les populations animales continuent à décliner

Évolution temporelle de l'abondance relative des populations d'oiseaux par groupe de spécialisation (STOC)



Les habitats continuent à se dégrader

Évaluation scientifique de l'état de conservation des milieux en métropole



Origine des données : UMS Patrinat, Rapportage DHFF. 2020

PARTIE
02

C'est quoi le plan ?

- Mieux se déplacer
- Mieux se loger
- Mieux préserver et valoriser nos écosystèmes
- Mieux produire
- Mieux se nourrir
- Mieux consommer
- La suite du plan : s'adapter au changement climatique

C'est quoi le plan? 6 familles pour agir

MIEUX
SE DÉPLACER



MIEUX
SE LOGER



MIEUX
PRÉSERVER ET
VALORISER NOS
ÉCOSYSTÈMES



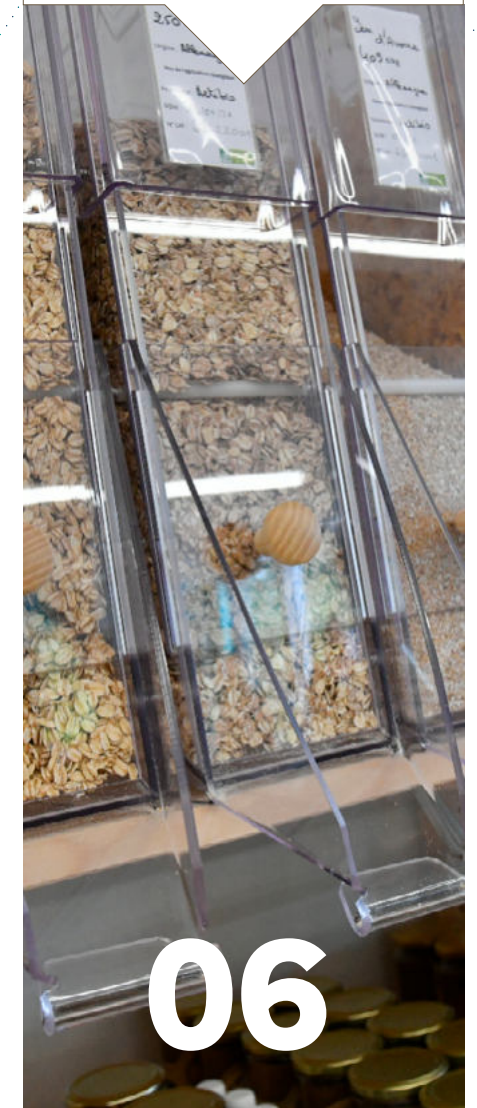
MIEUX
PRODUIRE



MIEUX
SE NOURRIR



MIEUX
CONSOMMER



01 MIEUX SE DÉPLACER

Mieux se déplacer, c'est améliorer la mobilité de chacun grâce à une offre de transport plus propre et accessible sur l'ensemble du territoire, et faire évoluer les comportements vers des usages plus vertueux pour l'environnement, notre santé et notre pouvoir d'achat.



C'EST QUOI LE PLAN ?

- Choisir la voiture électrique légère
- Faciliter le report vers le vélo et les transports en commun
- Inciter au covoiturage pour les trajets du quotidien

On agit,
on vous accompagne
près de chez vous :



17 000 kilomètres de pistes cyclables sécurisés depuis 2017



100 000 bornes de recharge électrique ouvertes au public



Plan avion bas carbone et carburants aériens durables



12 RER métropolitains en projet



Prime de 100 € pour les nouveaux covoitureurs



Offre de leasing électrique à 100 € pour les ménages les plus modestes

OBJECTIF
-36
Mt eqCO₂

- 11 Voitures électriques

- 5 Report modal

- 3 Covoiturage

- 3 Sobriété

- 3 Véhicules particuliers sobres et légers

- 3 Bio-carburants

- 3 Efficacité énergétique des aéronefs

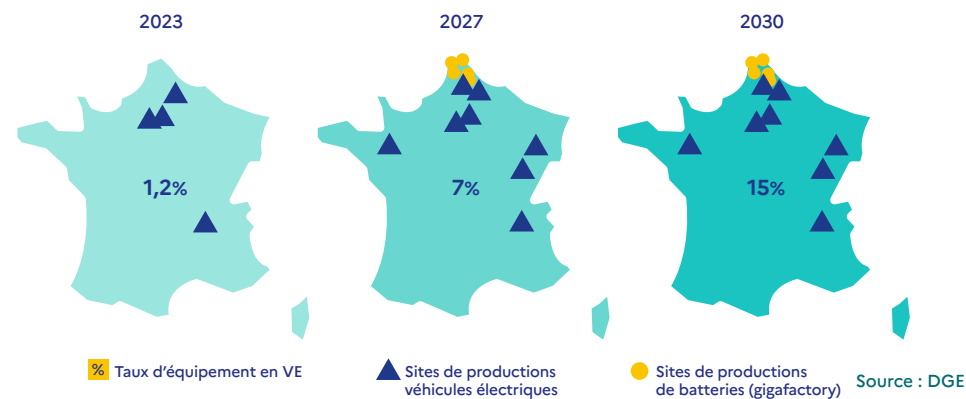
- 2 Carburants d'aviation durables

- 1 Bus et carburant

CHOISIR LA VOITURE ÉLECTRIQUE LÉGÈRE

Des voitures électriques légères pour celles et ceux qui en ont besoin pour se déplacer. Avec un objectif de 15 % de véhicules 100 % électriques roulant en 2030, contre seulement 1 % aujourd'hui, l'accélération est possible si nous agissons sur 4 leviers proposés dans le plan :

- ➔ **Le renforcement de l'aide à la conversion** : bonus, prime à la conversion, offre de leasing social
- ➔ **Le déploiement des bornes de recharges sur tout le territoire**
- ➔ **La révision des avantages fiscaux** liés aux flottes d'entreprises et véhicules de fonction
- ➔ **Le durcissement des malus** pour encourager à l'achat et la production de véhicules plus petits, plus légers et plus sobres

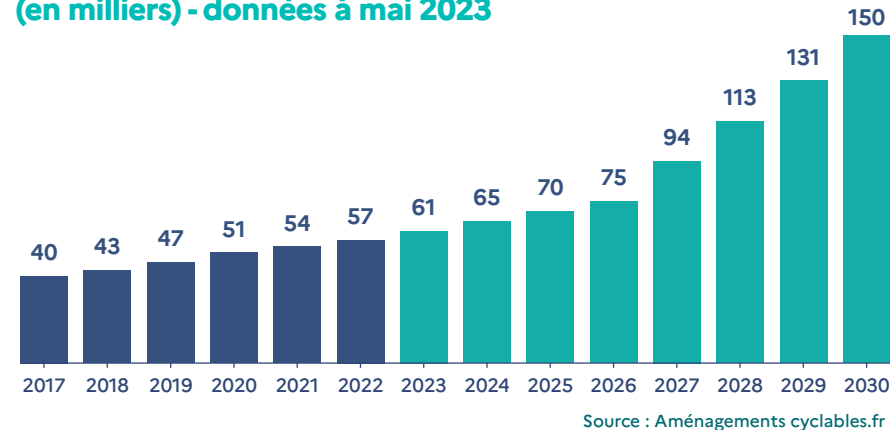


FACILITER LE PASSAGE AU VÉLO

Pour tripler son usage quotidien, le vélo doit devenir une option crédible et attractive. Pour y parvenir, nous devons agir avec les collectivités locales, à la fois sur les infrastructures, et sur les usages, pour rendre l'expérience de chacun utile, sûre et confortable. Les solutions envisagées :

- ➔ **Le développement accru de pistes cyclables sécurisées** : déjà 17 000 kilomètres réalisés depuis 2017 et 2 milliards d'euros mobilisés par l'Etat entre 2023 et 2027
- ➔ **L'apprentissage de la conduite du vélo dès le plus jeune âge** : 850 000 enfants à former chaque année à partir de 2027
- ➔ **L'accompagnement d'une filière industrielle** : objectif 2 millions de vélos assemblés en France en 2030
- ➔ **L'aide à l'acquisition**, en particulier pour les ménages les plus modestes

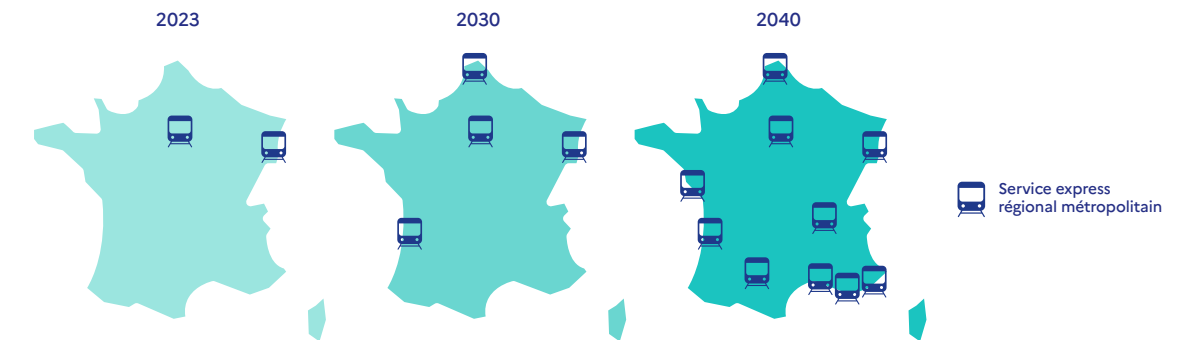
Nombre de kilomètres de pistes cyclables aménagées (en milliers) - données à mai 2023



FAVORISER L'UTILISATION DES TRANSPORTS EN COMMUN

Pour inciter 3 millions d'automobilistes à choisir les transports en commun plutôt que la voiture, nous prévoyons :

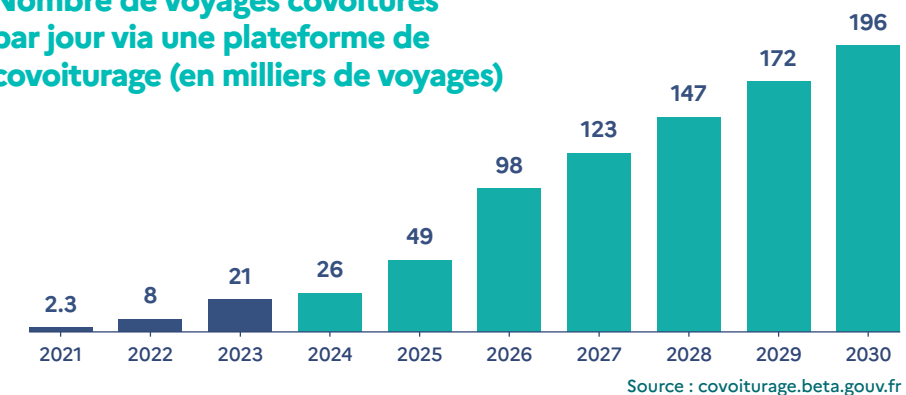
- ➔ **D'investir, avec les collectivités locales**, dans les infrastructures qui permettent de réussir la transition écologique (dont intermodalité), avec notamment un plan de 100 milliards d'euros d'ici 2040 pour le ferroviaire dont le projet de services express régionaux métropolitains (dit aussi « RER métropolitain »)
- ➔ **D'accompagner les collectivités** en charge de l'organisation de la mobilité au plus près de chacun (fonds de soutien de 90 millions d'euros sur 3 ans pour la mobilité rurale)
- ➔ **De généraliser des meilleurs pratiques** : cars express, voies réservées, densification, partage de la voirie, intermodalité, parkings relais et stationnement.



INCITER AU COVOITURAGE POUR LES TRAJETS DU QUOTIDIEN QUI NE PEUVENT PAS SE FAIRE AUTREMENT QU'EN VOITURE

- ➔ **Partager plus de trajets en voiture constitue un facteur indispensable à la réussite de la transition écologique en matière de mobilité**, et un objectif accessible avec peu d'investissement. L'objectif de 3 millions de trajets quotidiens à l'horizon 2027 - contre 900 000 aujourd'hui permettrait d'atteindre jusqu'à 4,5 millions de tonnes de CO₂ annuels évitées, soit 1 % des émissions de GES annuelles de la France. Avec 150 millions d'euros en 2023, le déploiement du plan Covoiturage permet déjà de soutenir les nouveaux covoitureurs (prime de 100€) et les démarches des collectivités locales.
- ➔ **Au travers de solutions concrètes et simples** (mesures de fiscalité, péages aux tarifs différenciés, voies réservées, lignes de covoiturage, ...) visant à dynamiser le Plan Covoiturage existant, il s'agit d'un levier écologique pour réduire les émissions de GES, mais aussi alléger les dépenses des automobilistes, réduire la congestion de nos villes, améliorer la qualité de l'air.

Nombre de voyages covoiturés par jour via une plateforme de covoiturage (en milliers de voyages)



OBJECTIF
-36
Mt eqCO₂

- 11 Voitures électriques

- 5 Report modal

- 3 Covoiturage

- 3 Sobriété

- 3 Véhicules particuliers sobres et légers

- 3 Bio-carburants

- 3 Efficacité énergétique des aéronefs

- 2 Carburants d'aviation durables

- 1 Bus et carburant

AGIR ENCORE

Pour atteindre l'objectif 2030, chaque geste compte :

→ SOBRIÉTÉ

Faire évoluer notre organisation collective et les comportements pour réduire nos déplacements. Le plan formule une hypothèse ambitieuse : c'est possible si 7 millions de salariés en télétravail 3 jours par semaine et 5 millions de Français qui choisissent un tourisme plus local (- de 1000 kilomètres par an). A titre d'exemple, aujourd'hui, dans les TPE non agricoles, 8,2% des salariés télétravaillent déjà au moins 2 jours par semaine.

→ VÉHICULES PARTICULIERS SOBRES ET LÉGERS

Remplacer les véhicules thermiques les plus polluants par des véhicules neufs plus performants et plus sobres permettraient une réduction de ~3 MtCO₂ d'ici 2030

→ BUS ET CARS

Accélérer la décarbonation de nos transports collectifs par des bus électriques ou au biogaz et créer les conditions d'adoption du bus ou du car express pour les trajets du quotidien (voies dédiées, des parkings relais et des transports en commun en site propre).

→ BIO-CARBURANTS ET CARBURANTS D'AVIATION DURABLES

Pour développer la filière et sortir de la dépendance aux importations Révision à la hausse de la trajectoire pluriannuelle de la taxe incitative relative à l'utilisation de l'énergie renouvelable dans les transports (TIRUERT) en contrôlant le surcoût pour le consommateur

... et pour réussir le tournant du 2G (le choix de biocarburants non issus des cultures alimentaires) :

Financements (publics et privés) de l'installation des premières usines 2G,

Identification de potentiels fournisseurs étrangers de biocarburants 2G, candidats à l'export.

→ EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES AVIONS

Renouveler les flottes actuelles par des avions plus performants, hybrides, électriques ou à hydrogène.

→ SOBRIÉTÉ DANS L'AÉRIEN

- Renforcer les clauses environnementales dans les accords de droit de trafic avec les pays tiers (ex.: incorporation de carburants durables)
- Renforcer l'affichage environnemental et donner à voir aux consommateurs les impacts des vols

MESURE D'IMPACT

La réussite du plan pour mieux se déplacer implique la mesure et le suivi d'indicateurs spécifiques qui permettent de s'assurer de la bonne trajectoire ou, le cas échéant, de la corriger.

Premiers indicateurs prévus pour suivre les progrès de notre mobilité :

Indicateur transverse

Consommation carburants routiers (Mt) au global

Voitures électriques

Part des voitures électriques dans les ventes neuves totales

Véhicules particuliers sobres et légers

Nombre de véhicules particuliers neufs vendus dont le poids à vide dépasse 1 600 kg (véhicules thermiques et hybrides non rechargeables) ou 1 850 kg (véhicules électriques ou hybrides rechargeables)
Emissions de CO₂/km des véhicules thermiques (g CO₂/km)

Sobriété transport

Nombre de km-voyageurs parcourus sur l'année en vélo, transports en commun, train et voiture

Aérien

Trafic aérien en passagers kilomètre transportés (milliards)

Report modal vélo/bus/train

Nombre de km de pistes cyclables aménagées
Nombre de km-voyageurs en train par an (milliards)
Nombre de km-voyageurs en transport collectif urbain (millions)

Covoiturage

Nombre de voyages covoiturés par jour via plateformes de covoiturage (millier)

Bus et cars (électrification et efficacité)

Part des bus/car électriques dans les ventes totales

Bio-carburants

Volume de biocarburants mélangés aux carburants fossiles (Mm3)

02 MIEUX SE LOGER

Mieux se loger, c'est réduire les impacts environnementaux de nos logements pour une meilleure qualité de vie, des logements plus économes en énergie et plus adaptés au changement climatique.



Crédits : Damien Carles / Terra

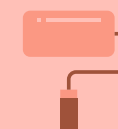
C'EST QUOI LE PLAN ?

- De l'énergie renouvelable et décarbonée pour notre chauffage
- Des rénovations des logements plus performantes et accompagnées
- Des efforts de sobriété continus

On agit, on vous accompagne près de chez vous :



Remplacement de 130 000 chaudières fioul chaque année



1 million de Français ont engagé des travaux grâce à MaPrimeRénov'



Lancement des Accompagnateurs Rénov'



Création de France Rénov', le service public de la rénovation énergétique de l'habitat

MIEUX SE LOGER

OBJECTIF
-28
Mt eqCO₂

-9 Fioul

-8 Isolation

-8 Gaz

-2 Sobriété

-1 Biogaz

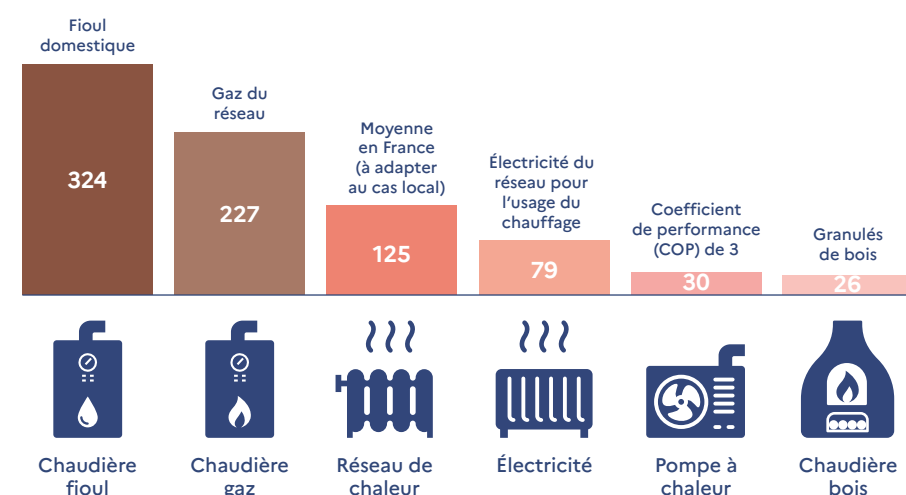
DE L'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DÉCARBONÉE POUR NOTRE CHAUFFAGE

Pour chauffer nos logements, nous devons privilégier un modèle propre et performant. En parvenant à supprimer 75 % des chaudières au fioul d'ici 2030, et baisser d'environ 20 % les chaudières au gaz (hors pompe à chaleur hybrides), nous pouvons atteindre une baisse de presque 40 % des émissions directes du secteur et bénéficier d'un meilleur confort de vie.

POUR Y PARVENIR :

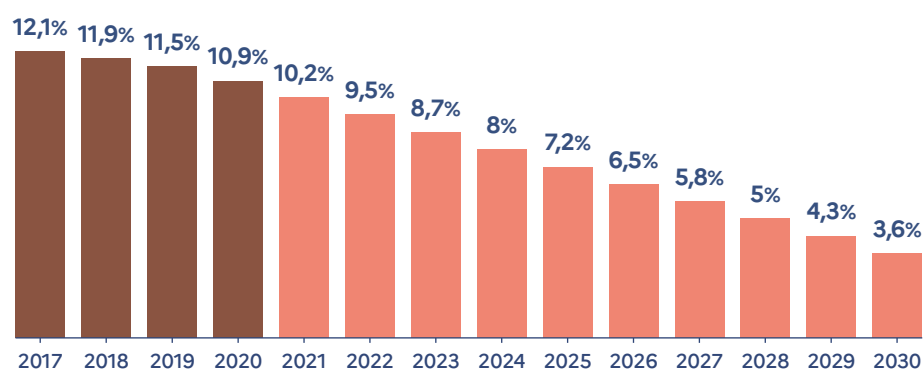
- ➔ **Mise en place d'un pilier « Efficacité »** dans les dispositifs MaPrimeRenov' et certificats d'économies d'énergie (CEE) pour accompagner les changements de chaudières hors passoires thermiques
- ➔ **Soutien au développement de la filière pompe à chaleur**, et au raccordement des logements aux réseaux de chaleur
- ➔ **Interdiction des nouvelles chaudières au fioul depuis juillet 2022**
Suppression des aides MaPrimeRenov' pour les nouvelles chaudières gaz.

Emissions de gaz à effet de serre selon le mode de chauffage (en gCO₂ pour 1kWh de chauffage)



Sources : textes RE2020, SNCU

Part des résidences principales chauffées au fioul



Source : SDES

DES RÉNOVATIONS PLUS PERFORMANTES ET MIEUX ACCOMPAGNÉES

Faciliter des rénovations profondes permet d'obtenir de meilleurs résultats en matière de performance énergétique de limiter ainsi notre consommation d'énergie.

POUR Y PARVENIR :

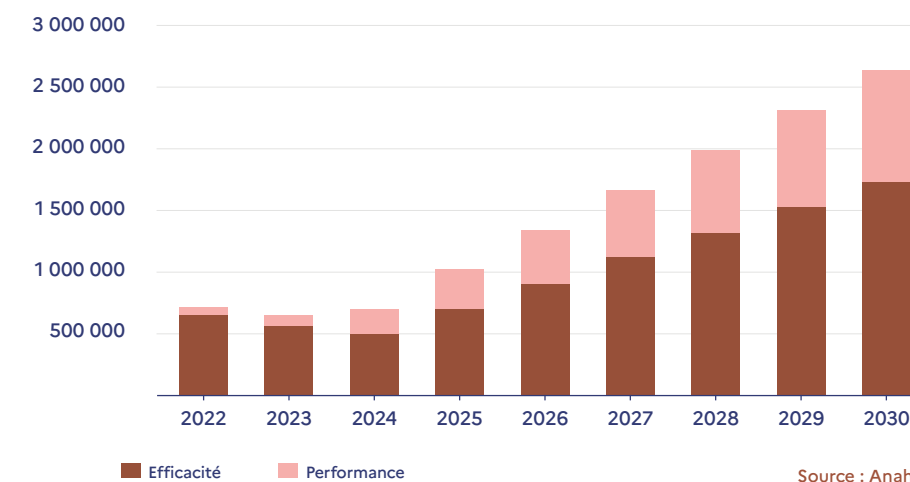
- ➔ **Un accompagnement renforcé** tout au long du parcours de rénovation
- ➔ **Un meilleur ciblage** : priorité donnée aux passoires thermiques
- ➔ **La mise en place d'un pilier « Performance »** au sein du dispositif MaPrimeRenov' pour des rénovations performantes en une ou deux étapes, avec des aides adaptées au niveau d'ambition des rénovations et aux ressources des ménages
- ➔ **Des mesures pour saisir les moments clés** propices à la rénovation (vente, vacance d'un logement, ravalement de façade...)
- ➔ **De meilleurs contrôles et mesures de l'impact.**

200 000
Rénovations aidées par le pilier « Performance », dès 2024

4 000 à 5 000
Accompagnateurs Rénov' en 2025 (2 000 actuellement)

1 300
Guichets de conseil « France Rénov » sur les prochaines années (450 actuellement)

Trajectoire de montée en charge progressive des rénovations (piliers performance et efficacité)



Source : Anah



- ➔ 1^{er} janvier 2023 : interdiction de location pour les logements G+ (indécente)
- ➔ 1^{er} janvier 2025 : interdiction de location pour tous les logements G
- ➔ 1^{er} janvier 2028 : interdiction de location de tous les logements F
- ➔ 1^{er} janvier 2034 : interdiction de location de tous les logements E

MIEUX SE LOGER

OBJECTIF
-28
Mt eqCO₂

-9 Fioul

-8 Isolation

-8 Gaz

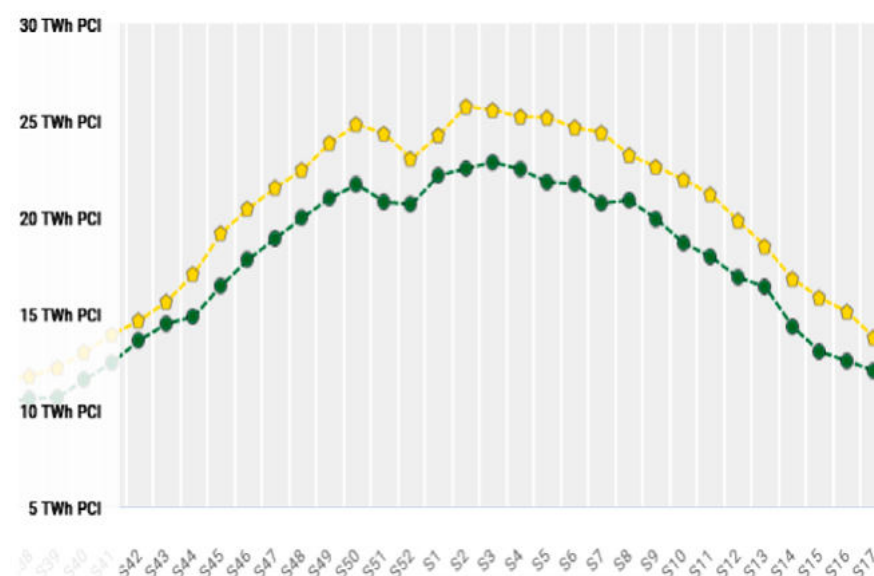
-2 Sobriété

-1 Biogaz

DES EFFORTS DE SOBRIÉTÉ CONTINUS

Pérennisation des efforts individuels et collectifs ainsi que de la sensibilisation en hiver (chauffage) comme en été (climatisation). Avec le développement des compteurs intelligents, des thermostats connectés et des offres des fournisseurs adaptées... des solutions concrètes existent pour faire des économies d'énergie.

Consommations de gaz et d'électricité entre les périodes 2018-2019 et 2022-2023



Source : MTE

MESURE D'IMPACT

La réussite du plan pour mieux se loger implique la mesure et le suivi d'indicateurs spécifiques qui permettent de s'assurer de la bonne trajectoire ou, le cas échéant, de la corriger.

Les premiers indicateurs prévus pour suivre les progrès de nos logements

Indicateur transverse	Consommation totale d'énergie dans le résidentiel (TWh)
Rénovation résidentiel	Nombre de rénovations aidées dans le pilier « Performance » de MaPrimeRénov
Résidentiel fioul	Part des résidences principales chauffées au fioul
Résidentiel gaz	Consommation de gaz pour le logement (TWh)

03

MIEUX PRÉSERVER ET VALORISER NOS ÉCOSYSTÈMES

Mieux préserver nos écosystèmes, c'est reconnaître notre dépendance à la nature pour mieux agir contre l'effondrement de notre biodiversité. C'est aussi définir un nouvel équilibre entre l'exploitation de nos ressources et leur préservation et restauration, pour garantir leur pérennité.



Crédits : Thierry Degen / Terra

C'EST QUOI LE PLAN ?

- Préserver et restaurer la nature
- Protéger la richesse de nos sols
- Instaurer une meilleure gestion durable de nos ressources eau et forêt

On agit, on vous accompagne près de chez vous :



Objectif :
+5 000 km linéaire
de haies replantées
par an




+0,9 millions
d'hectares de surface
forestière
métropolitaine
en 11 ans



30% du territoire
national et des
espaces maritimes
protégés



Plan d'action
pour une gestion
résiliente et concertée
de l'eau



Réduire de 50 % le rythme
d'artificialisation d'ici
2030 par rapport
à 2011-2020 (ZAN)

BIODIVERSITÉ
Préserver et restaurer la nature
Protéger la richesse de nos sols (-9Mt)
RESSOURCES
Eau
Forêt et produits bois (-6Mt)
Biomasse

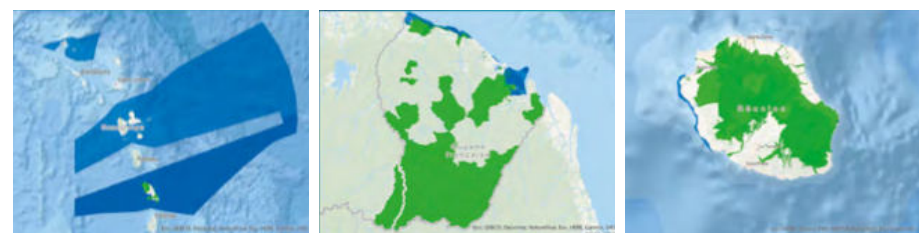
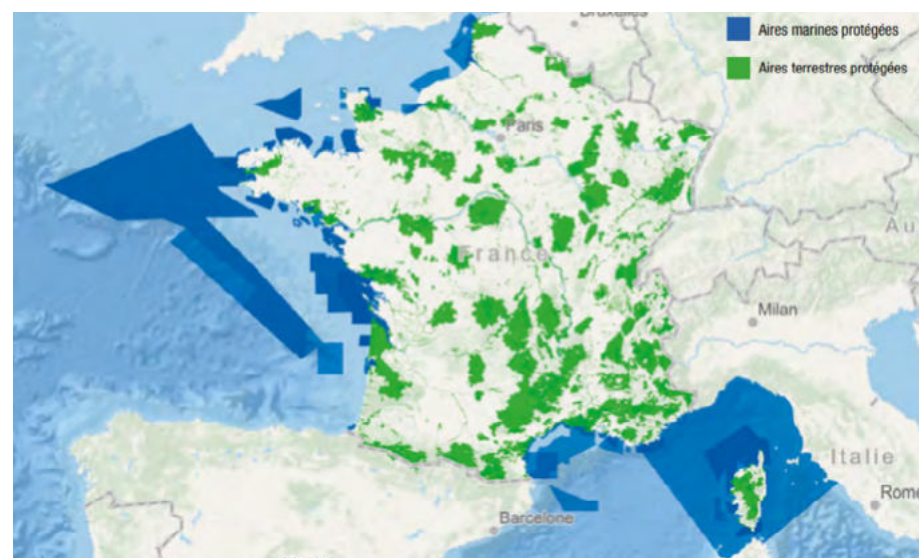
PRÉSERVER LA NATURE

La pollution, l'étalement des villes et la fragmentation qu'elles entraînent, la surexploitation des espèces et des milieux, l'introduction d'espèces exotiques envahissantes et le changement climatique sont les facteurs qui font pression sur la nature et mettent en péril la biodiversité en France hexagonale ou en outre-mer.

POUR PRÉSERVER LA NATURE, NOUS DEVONS NOTAMMENT :

- ➔ **Atteindre le « Zéro Artificialisation Nette » en 2050**, soit réduire de 50 % le rythme d'artificialisation de nos sols sur la prochaine décennie
- ➔ **Se doter d'un réseau d'aires protégées cohérent et ambitieux**, en atteignant notamment 10 % de protection forte dans les milieux sensibles et menacés. Un chantier qui sera mené en étroite collaboration avec les collectivités territoriales.
- ➔ Lutter contre **les impacts importés**, notamment les trafics entraînant la déforestation
- ➔ **Réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques** (nouveau plan Ecophyto 2030)
- ➔ **Lutter contre la pollution lumineuse** avec - 50% de pollution lumineuse d'ici 2030
- ➔ **Continuer à lutter contre la pollution plastique** avec la fin progressive des emballages plastique à usage unique
- ➔ **Lutter contre les espèces exotiques envahissantes**, tel que le frelon asiatique ou la jacinthe d'eau
- ➔ **Accompagner les secteurs prioritaires : agriculture, pêche et aquaculture, production d'énergie, construction, tourisme et sport.**

Les aires terrestres et marines protégées



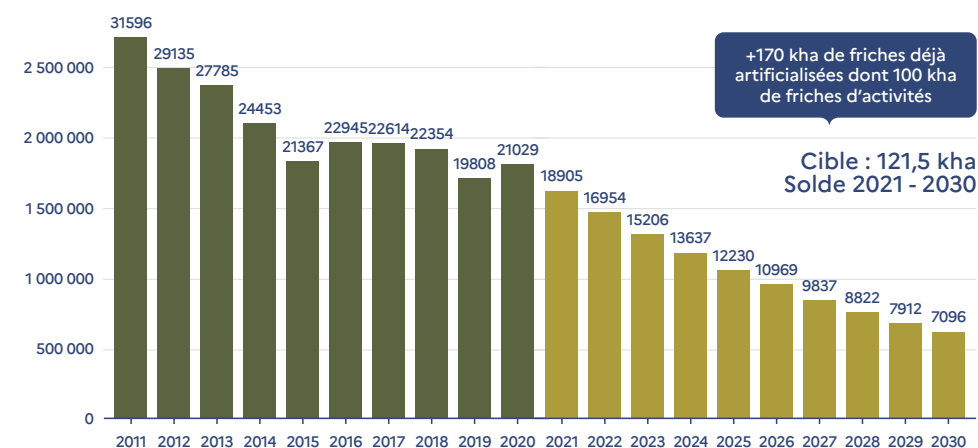
Saint-Martin, Saint Barthélemy, Guadeloupe, Martinique Guyane La Réunion Source : UICN

PROTÉGER LA RICHESSE DE NOS SOLS

La protection de nos sols, souvent exploités pour l'agriculture ou l'élevage représente un levier essentiel pour stocker une partie des émissions de gaz à effet de serre.

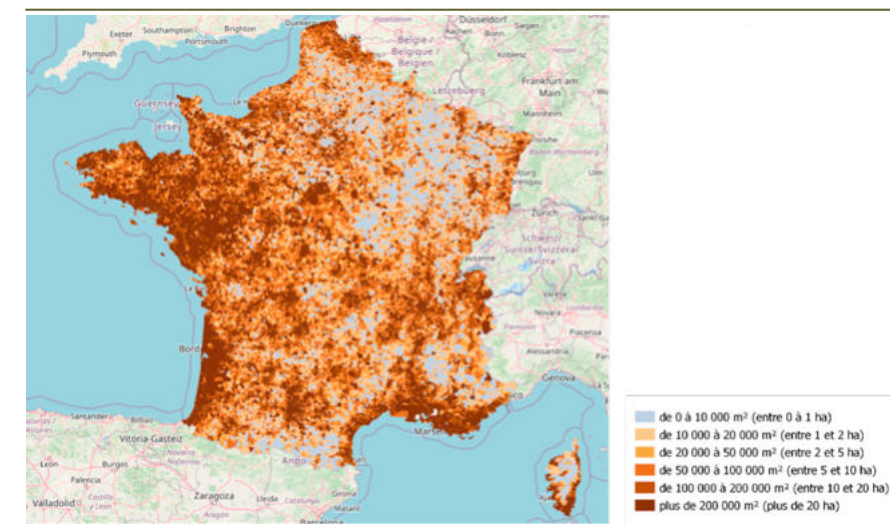
- ➔ **Dans nos prairies :** en incitant à un moindre retournement des sols
- ➔ **En agglomération :** en limitant l'artificialisation, et en renaturant nos territoires, avec l'objectif Zéro Artificialisation Nette en 2050
- ➔ **Dans les sols cultivés :** entretien des haies existantes, plantation de +5000 kilomètres linéaires par an de nouvelles haies, multiplier par 2 les surfaces de couverts intermédiaires
- ➔ **Dans nos forêts :** enrichissement des sols pour capter plus de carbone.

ENAF : espace naturel, agricole ou forestier



Consommation moyenne 2011-20 ≈ 25 kha/an
un département artificialisé tous les dix ans - 68% logement Source : Cerema
- 26% activités économiques - 6% mixte ou inconnu

Consommation d'espace pour la période 2009-2021 en m²



BIODIVERSITÉ
Préserver et restaurer la nature
Protéger la richesse de nos sols (-9Mt)
RESSOURCES
Eau
Forêt et produits bois (-6Mt)
Biomasse

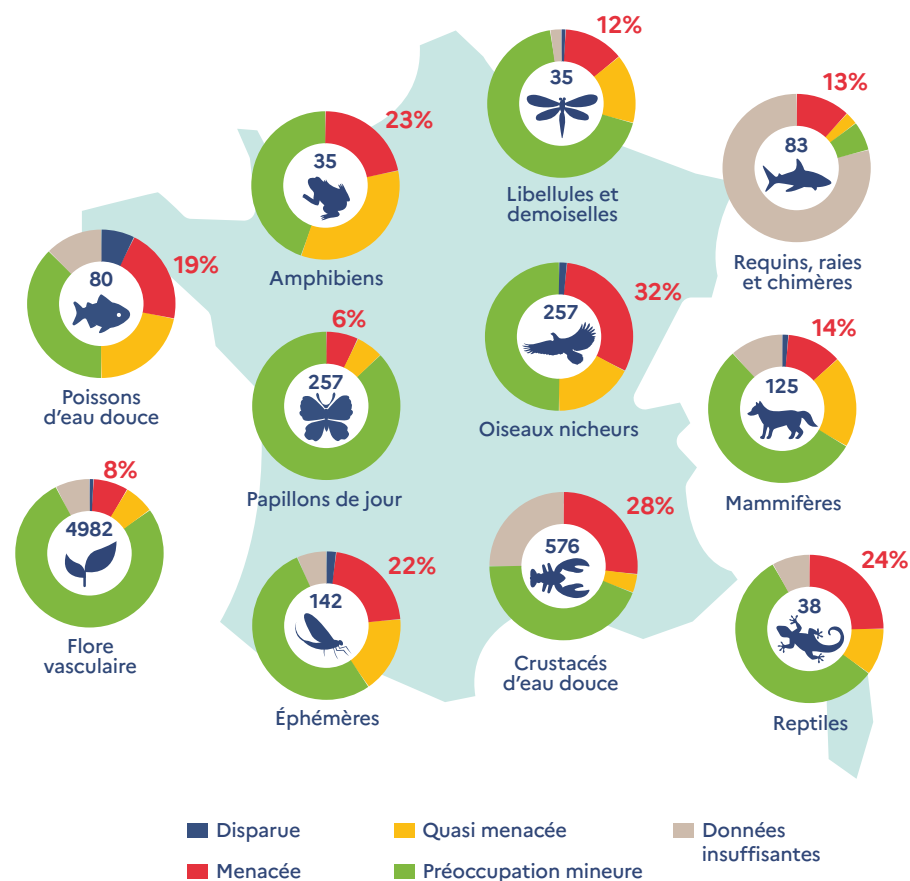
RESTAURER LA NATURE

La pollution, l'étalement des villes ou la surexploitation des espèces et des milieux sont autant de facteurs qui font pression sur la nature et mettent en péril la biodiversité que nous soyons en France hexagonale ou en outre-mer.

POUR RESTAURER LA NATURE, NOUS DEVONS NOTAMMENT :

- ➔ **Restaurer les habitats et les sols dégradés** au-delà des seules friches (directive européenne Sols)
- ➔ Inverser le fort déclin des espèces, en élaborant de **nouveaux plans nationaux d'action sur les espèces menacées afin de mieux protéger au moins 300 espèces** sur liste rouge de l'UICN
- ➔ **Restaurer les continuités écologiques** autour des ouvrages et infrastructures humaines (routes, voies ferrés, cours d'eau...)
- ➔ **Accompagner les collectivités locales dans la renaturation en ville**, avec un objectif de zéro perte nette d'espace vert urbain, un accès à la nature à moins de 15 minutes pour chaque habitant.
- ➔ **Restaurer 50 000 hectares de zones humides d'ici 2026.**

Pourcentage d'espèces menacées en France



Source : MNHN

ENGAGER LES ACTEURS

Citoyens, Etat, collectivités ou entreprises, l'engagement de chacun est indispensable pour permettre une mobilisation éclairée et efficace en faveur de la biodiversité.

- ➔ **Des services de l'Etat qui s'engagent** dans une logique d'exemplarité, notamment avec dès 2023 aucun produit phytopharmaceutique de synthèse ni engrais minéral dans les espaces verts, forêts, voiries et promenades et aucun achat de plastique à usage unique sur les lieux de travail et dans les événements organisés ou encore l'objectif que l'Etat désartificialise plus qu'il n'artificialise pour ses bâtiments dès 2027.
- ➔ **Intégrer la biodiversité dans l'ensemble des labels publics** (agricoles, touristiques, culturels...)
- ➔ **Consolider la comptabilité écologique** pour améliorer le rapportage des entreprises et valoriser les bonnes pratiques
- ➔ **Eduquer, former et encourager l'engagement.** Avec d'ici à 2030 : 18 000 aires éducatives, d'ici 2030, 10 fois plus de jeunes en service civique
- ➔ **Mobiliser les financements privés** en donnant au citoyens les moyens d'agir, via par exemple le Loto de la Biodiversité qui sera lancé dès 2023
- ➔ Encourager et valoriser l'engagement des collectivités **en intégrant notamment l'enjeu de biodiversité dans les documents d'aménagement** et de planification territoriale (SRADDET, SCOT, PLUi/PLU, DSF...).

.....

D'ici 2027, 2,5 millions d'agents de la fonction publique d'Etat auront avoir été formés aux « trois crises » écologiques : le climat, la biodiversité et les ressources naturelles.

.....

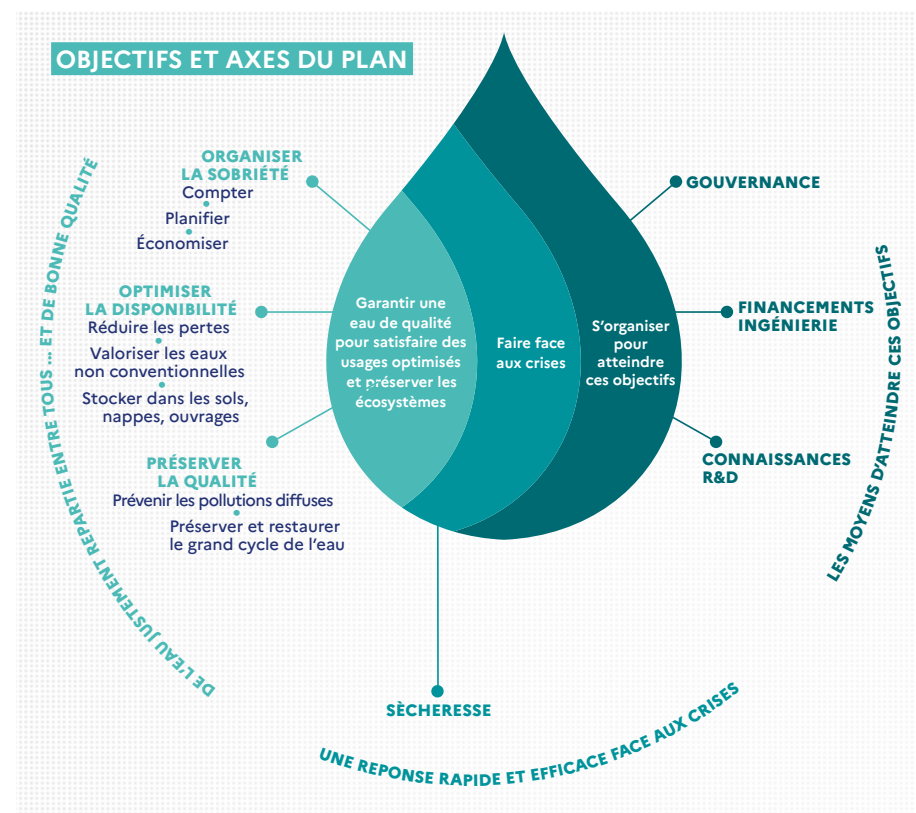
BIODIVERSITÉ
Préserver et restaurer la nature
Protéger la richesse de nos sols (-9Mt)
RESSOURCES
Eau
Forêt et produits bois (-6Mt)
Biomasse

UNE EAU DE QUALITÉ ET EN QUANTITÉ SUFFISANTE POUR TOUS

En adoptant une vision globale du cycle de l'eau, nous devons permettre à tous les usagers d'avoir une ressource de bonne qualité et en quantité suffisante. Le plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau a d'ores et déjà distingué de nombreuses mesures :

- ➔ **Organiser la sobriété** des usages pour tous les acteurs (industriels, agriculteurs, citoyens, Etat, bâtiment...) avec un objectif de - 10 % d'eau prélevé d'ici 2030 décliné territoire par territoire avec une meilleure mesure des volumes prélevés
- ➔ **Optimiser la disponibilité de la ressource**, par la réduction des fuites et la sécurisation de l'approvisionnement en eau (180 millions d'euros par an d'aides supplémentaires des agences de l'eau), la valorisation des eaux non conventionnelles, avec un objectif de 1000 projets de réutilisation d'ici 2027 et enfin l'amélioration du stockage dans les sols, les nappes et les ouvrages
- ➔ **Préserver la qualité de l'eau**, par la prévention des pollutions, la restauration du grand cycle de l'eau avec notamment 100 millions d'euros en 2023 pour financer des projets de renaturation et de désimpermabilisation des collectivités dans le cadre du Fonds vert.

Plan eau : 53 mesures pour une gestion concertée et résiliente de l'eau



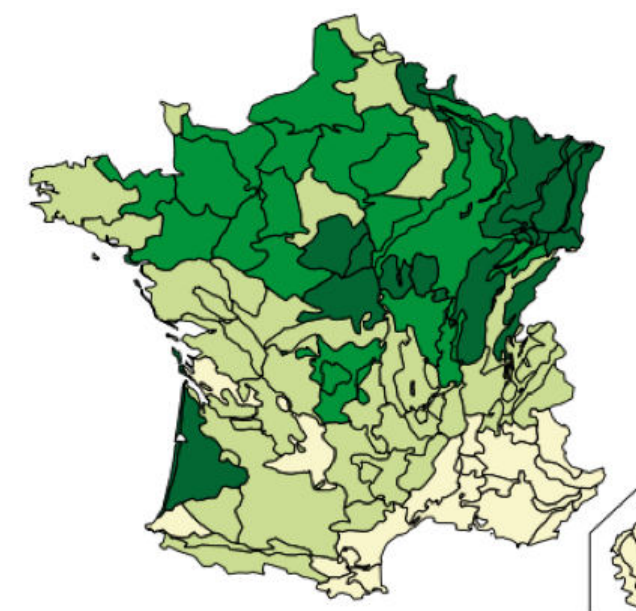
DES FORÊTS MIEUX GÉRÉES ET RÉSILIENTES

L'état de nos forêts s'est dégradé de manière beaucoup plus rapide qu'anticipée : augmentation de la mortalité et forte baisse de la capacité de stockage de CO2. Nous devons adapter et restaurer nos forêts pour maintenir la capacité de notre puits forestier, anticiper l'augmentation des besoins de prélèvement et préserver les services naturels que nous rend la forêt (qualité des sols, lutte contre l'érosion, qualité du cycle de l'eau, paysages...).

- ➔ **Préserver durablement la forêt** : protection contre les incendies, lutte contre le défrichement...
- ➔ **Mieux gérer et renouveler la forêt** : gestion durable, lutte contre le morcellement, incitation au regroupement de la gestion...
- ➔ **Structurer et développer la filière bois** pour mieux valoriser ses produits notamment feuillus : soutien au développement et à la compétitivité, incitation à l'utilisation du bois comme matériel de construction ou de rénovation...
- ➔ **En Outre-mer et particulièrement en Guyane**, protéger, adapter la gestion forestière et développer la filière bois.

En métropole : 171 millions d'hectares (soit ~11,5 milliards d'arbres). Objectif : + 1 milliard d'arbres d'ici 2031

Part de la surface de forêt présentant des signes de gestion sylvicole



Source : IGN

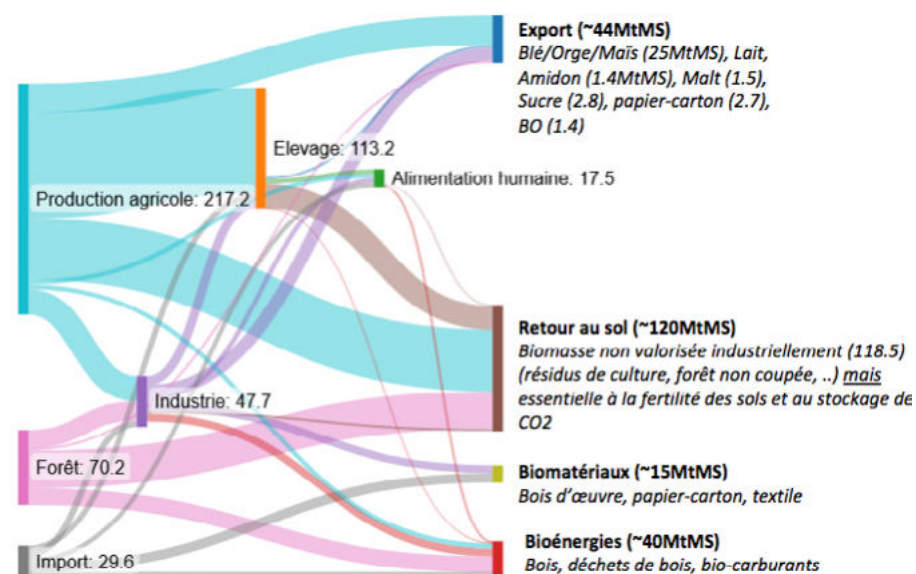
BIODIVERSITÉ
Préserver et restaurer la nature
Protéger la richesse de nos sols (-9Mt)
RESSOURCES
Eau
Forêt et produits bois (-6Mt)
Biomasse

ANTICIPER UN BESOIN CROISSANT DE BIOMASSE

L'agriculture, l'alimentation et la forêt, sont au cœur de la gestion d'une ressource renouvelable mais finie : la biomasse. Ses multiples formes sont essentielles à la transition écologique, mais son exploitation peut conduire à des conflits d'usage au moment où les besoins augmentent. Pour équilibrer l'offre et la demande de cette ressource :

- ➔ **Produire plus de biomasse** tout en préservant la biodiversité (haies, couvert intermédiaire, taillis à courte rotation) ni épuiser les ressources naturelles (notamment l'eau)
- ➔ **Limiter les importations actuelles** qui dégradent notre empreinte
- ➔ **Réalouer les ressources** entre usages (retour au sol, bio-matériaux...)
- ➔ **Baisser globalement** les besoins en bio-énergie.

Cartographie des flux actuels de biomasse en France – 315 millions de tonnes de matière sèche entrantes (en MtMS)



MESURE D'IMPACT

La réussite du plan pour mieux préserver implique la mesure et le suivi d'indicateurs spécifiques qui permettent de s'assurer de la bonne trajectoire ou, le cas échéant, de la corriger.

Les premiers indicateurs prévus pour suivre l'amélioration de nos écosystèmes :

ZAN (construction neuve)	Consommation ENAF (kha)
Sols (prairies)	Evolution nette des surfaces en prairies (Mha)
Sols (terres cultivées)	Kilomètres linéaire de haies (kkml)
Forêts	Surface brûlée (kha) Surface de forêt couverte par des documents de gestion durable (Mha) Nombre arbres plantés sur financement public (millions)

04

MIEUX PRODUIRE

Mieux produire
c'est agir pour
décarboner le cycle de
production, de l'énergie
nécessaire à la fabrication
des biens et services
jusqu'à la collecte et la
valorisation des déchets
en fin de vie.

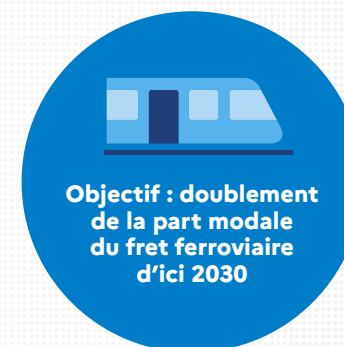


Crédit : Cédric Bufkens / SIPA

C'EST QUOI LE PLAN ?

- Décarboner en particulier les 50 sites industriels les plus émetteurs de France
- Diminuer l'impact environnemental de nos flux logistiques
- Augmenter la production d'énergie propre
- Accélérer la rénovation des bâtiments tertiaires et assurer leur performance énergétique

On agit,
on vous accompagne
près de chez vous :



OBJECTIF
-113
Mt eqCO₂

- 37 Industrie

- 30 Transports et logistique

- 19 Energie

- 18 Tertiaire

- 9 Déchets

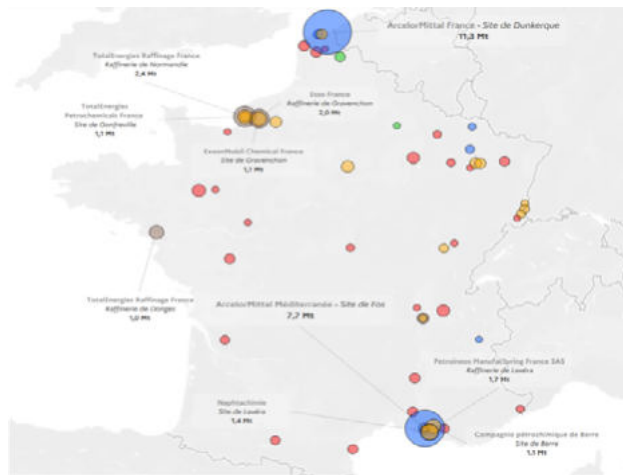
Economie circulaire

DÉCARBONER LES 50 SITES INDUSTRIELS ET LES 4 FILIÈRES LES PLUS ÉMETTEURS DE CO₂

Réduire de 44 % les émissions de l'industrie passe par la décarbonation des 50 sites industriels avec en complément des actions sur l'industrie diffuse et le captage et stockage de carbone (CCS) des leviers qui permettront d'atteindre une réduction de 37 millions de tonnes équivalent CO₂.

Cette décarbonation profonde repose sur des technologies éprouvées comme la chaleur biomasse ou l'amélioration de l'efficacité énergétique, clés pour réduire les émissions de l'industrie diffuse. Elle devra aussi faire appel à des technologies de rupture comme l'hydrogène ou le captage de carbone, notamment pour les grands sites.

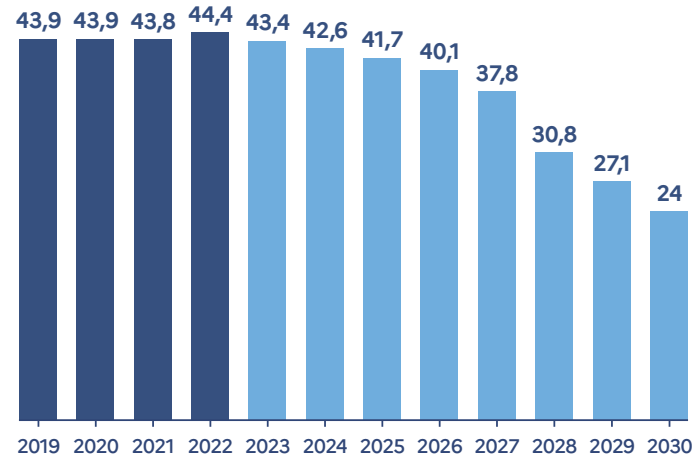
L'Etat a d'ailleurs déjà commencé à signé des contrats de transition écologique avec les responsables des sites les plus émetteurs, qui permettront de suivre leurs engagements de décarbonation dans la durée.



Les 50 sites représentent (hors raffineries) : 82% des émissions de la métallurgie (6 sites), 55% de la chimie (16 sites), 49% des matériaux et minéraux non métalliques (25 sites), 7,5% de l'agroalimentaire (2 sites)

Source : IREP

Evolution du niveau des émissions des GES des sites hors filière agroalimentaire (MtCO₂eq)



Période clé pour initier les changements de procédés pour 2028+ (électrification...)

Démarrage des projets CCS

Source : DGE

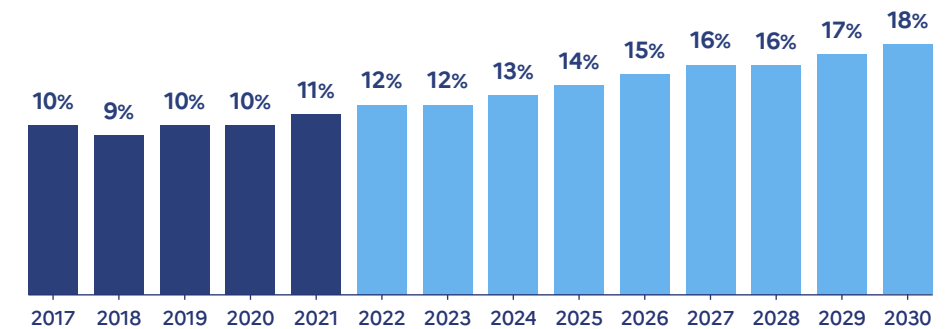
DIMINUER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE NOS FLUX LOGISTIQUES

Pour réduire l'empreinte carbone du transport de marchandises et de la logistique, nous devons répondre à plusieurs problématiques simultanément : anticiper et rendre soutenable la demande globale future, réduire les émissions du transport routier de marchandises et accélérer le report modal.

POUR Y PARVENIR :

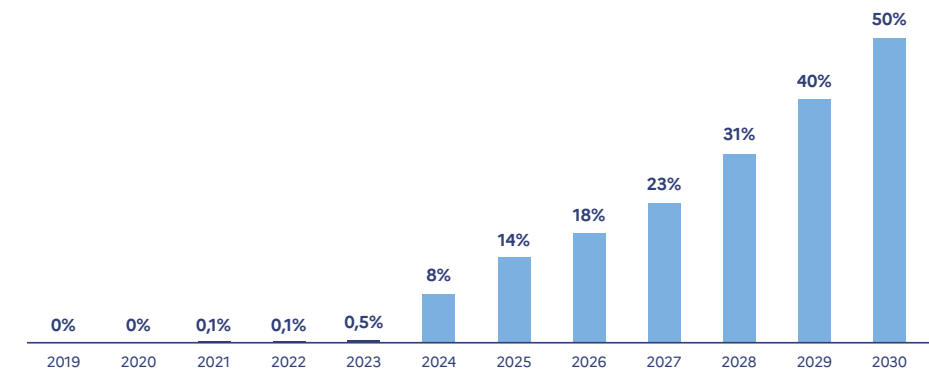
- ➔ **Adopter des comportements sobres** : baisser la vitesse et la consommation du carburant pour le maritime, maîtriser la demande en matière de logistique, privilégier les circuits courts de proximité...
- ➔ **Augmenter la part du ferroviaire** de 10 à 18 % et du fluvial de 2 à 3 %
- ➔ **Electrifier les poids lourds** et les véhicules utilitaires
- ➔ **Renforcer l'efficacité énergétique des véhicules**
- ➔ **Utiliser des carburants durables** et renforcer le progrès technologique.

Part modale du transport ferroviaire dans le transport terrestre de marchandises



Source : Bilan annuel des transports

Part des poids lourds électriques dans les ventes totales (périodes juin année N-1-mai année N)



OBJECTIF
-113
Mt eqCO₂

- 37 Industrie

- 30 Transports et logistique

- 19 Energie

- 18 Tertiaire

- 9 Déchets

Economie circulaire

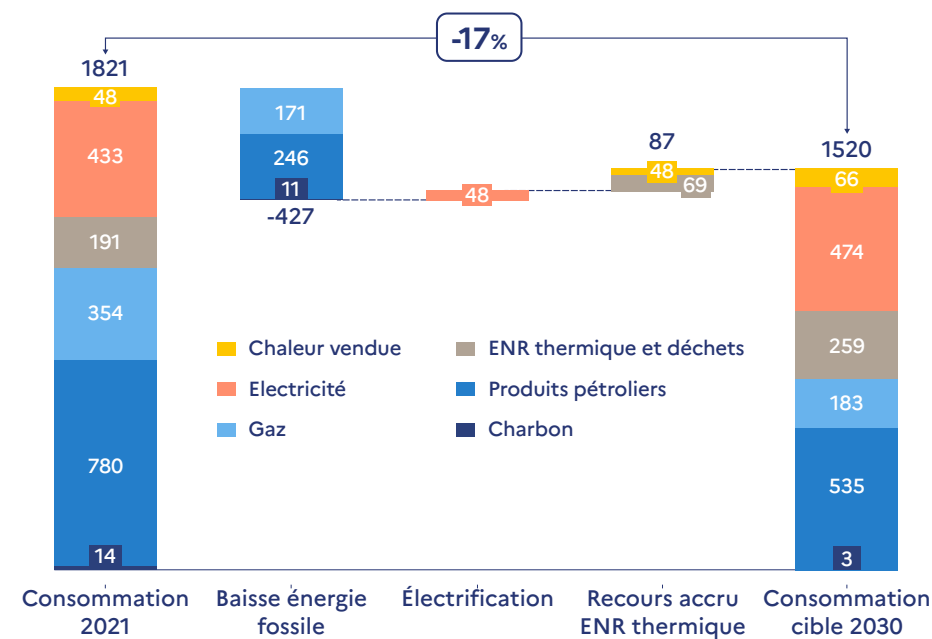
PRODUIRE UNE ÉNERGIE PLUS PROPRE

Le secteur de l'énergie est naturellement au cœur des enjeux de décarbonation, car il doit réduire ses propres émissions (raffinerie, réseau de chaleur, centrales thermiques...), tout en fournissant une énergie décarbonée aux autres secteurs qui en dépendent. Sa réussite conditionne ainsi la capacité des autres secteurs à se transformer et à soutenir l'effort de décarbonation projeté.

POUR Y PARVENIR, IL FAUT AGIR SUR PLUSIEURS LEVIERS À LA FOIS :

- **Produire suffisamment d'électricité décarbonée** (ENR et nucléaire) pour répondre à l'électrification des usages
- **Mobiliser efficacement** et de façon raisonnée les ressources en biomasse pour produire des bioénergies
- **Mobiliser les autres ENR thermiques** pour décarboner la production de chaleur
- **Sécuriser les objectifs d'économies d'énergie** dans les différents secteurs pour ne pas générer de tensions sur l'approvisionnement en énergie
- **Pérenniser les efforts de sobriété.**

Evolution attendue d'ici 2030 de notre consommation d'énergie finale, TWh PCI (dont sources et consommations non énergétiques)



PRODUIRE UNE ÉNERGIE PLUS PROPRE

ENERGIES RENOUVELABLES

- **Pour le photovoltaïque** : doubler le rythme annuel de développement de nouvelles capacités en trouvant le bon équilibre entre centrales au sol, grandes toitures et résidentiel...
- **Pour l'éolien terrestre** : maintenir le rythme actuel.
- **Pour l'éolien maritime** : atteindre l'objectif de 18 GW mis en service en 2035 en maintenant le calendrier actuel, tout en créant les conditions d'un développement fort sur le long terme.

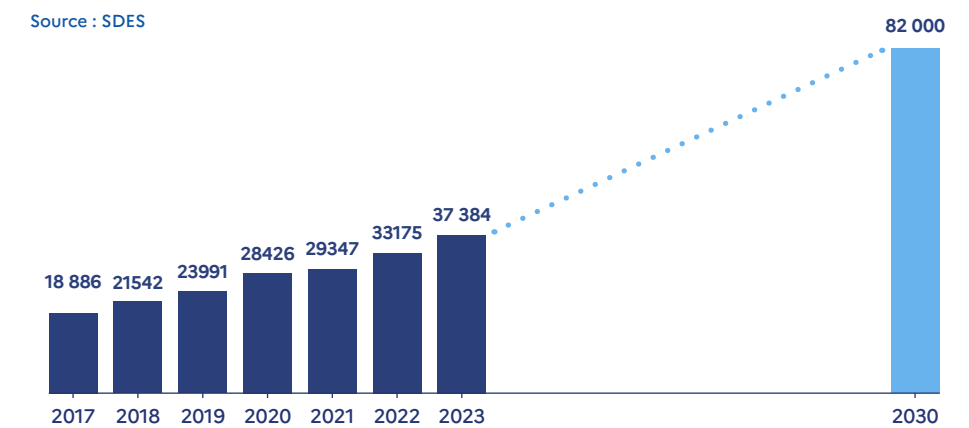
NUCLÉAIRE

- **Poursuivre le fonctionnement des réacteurs existants** et renforcer leur disponibilité
- **Poursuivre la mise en oeuvre du programme industriel de construction de 6 nouveaux réacteurs EPR2** et confirmer le lancement de 8 autres
- **Encourager le développement des petits réacteurs** modulaires et de petits réacteurs innovants.

CHALEUR RENOUVELABLE

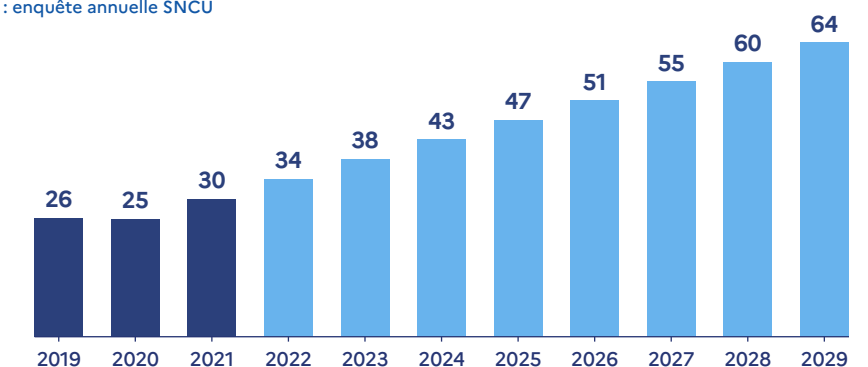
- **Accélérer la production de chaleur d'origine renouvelable** et le développement des réseaux urbains de distribution de chaleur et de froid.

Puissance installée solaire et éolien terrestre (MW) à mai 2023



Chaleur livrée par les réseaux (TWh)

Source : enquête annuelle SNCU



OBJECTIF
-113
Mt eqCO₂

- 37 Industrie

- 30 Transports et logistique

- 19 Energie

- 18 Tertiaire

- 9 Déchets

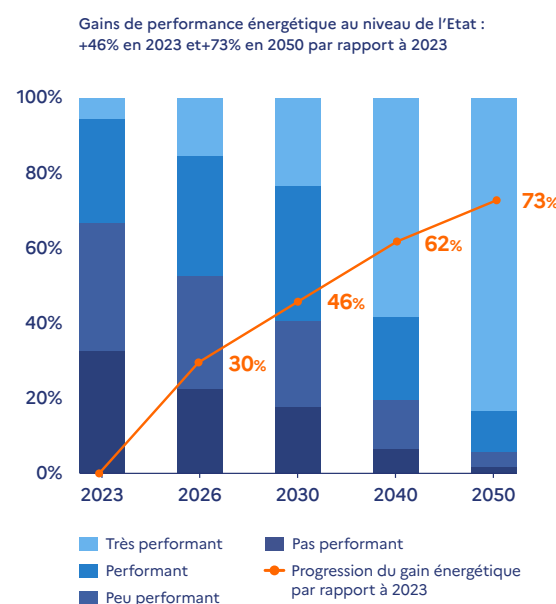
Economie circulaire

ACCÉLÉRER LA RÉNOVATION DES BÂTIMENTS TERTIAIRES ET ASSURER LEUR PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

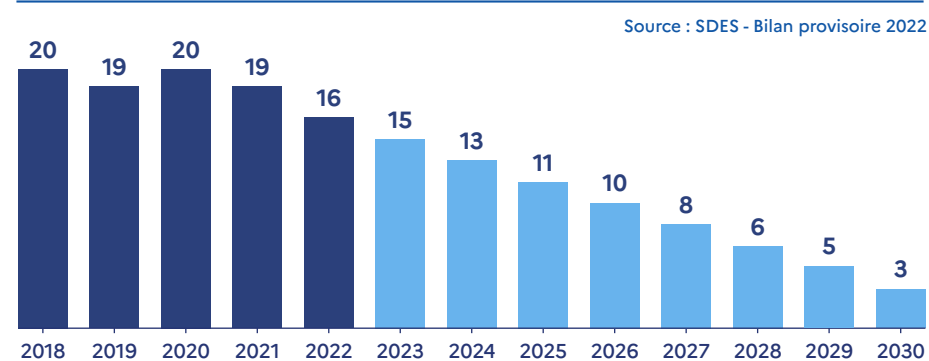
Comme pour nos logements, la rénovation des bâtiments du secteur tertiaire est un levier majeur de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Pour y parvenir, il convient aussi d'accompagner les changements de chaudières (fin du fioul et diminution du gaz) en agissant spécifiquement auprès de 3 publics :

- **L'Etat** : par la rénovation d'ici 2030 de 15 % des bâtiments en priorisant les moins performants du parc et supprimer l'ensemble des chaudières fioul dans ce parc
- **Les collectivités locales** : par la priorité donnée à la rénovation de 44 000 écoles publiques
- **Le secteur privé** : faire respecter le décret dit « tertiaire » (DEET) en actionnant deux piliers : la réglementation et le financement, pour atteindre pour tout bâtiment de plus de 1 000 m² une baisse de consommation d'énergie de 40 % en 2030 et 60 % en 2050.

Gains de performance énergétique au niveau de l'Etat : +46 % en 2030 et +73 % en 2050 par rapport à 2023



Consommation fioul tertiaire (TWh)



MOINS DE DÉCHETS, UNE MEILLEURE VALORISATION

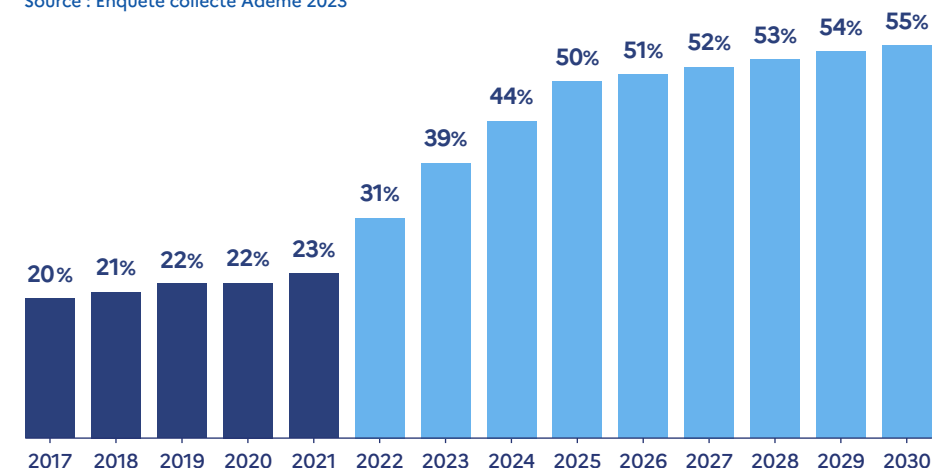
Le secteur du déchet a une particularité : il permet à d'autres secteurs d'éviter des émissions via l'incorporation croissante de matières premières recyclées dans l'industrie, la hausse de la méthanisation et de la production de chaleur.

LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS LIÉES À LA GESTION DES DÉCHETS IMPOSE DE :

- **Réduire la quantité et la nocivité des déchets**, grâce à la sobriété et l'économie circulaire (réemploi ou réutilisation)
- **Réduire le stockage de déchets** grâce à une meilleure valorisation matière et énergétique
- **Augmenter fortement le taux de captage** du méthane dans les lieux de stockage et réduire la part de déchets stockés pouvant entrer en fermentation grâce à un meilleur tri
- **Soutenir la production d'énergie** via les combustibles solides de récupération (CSR).

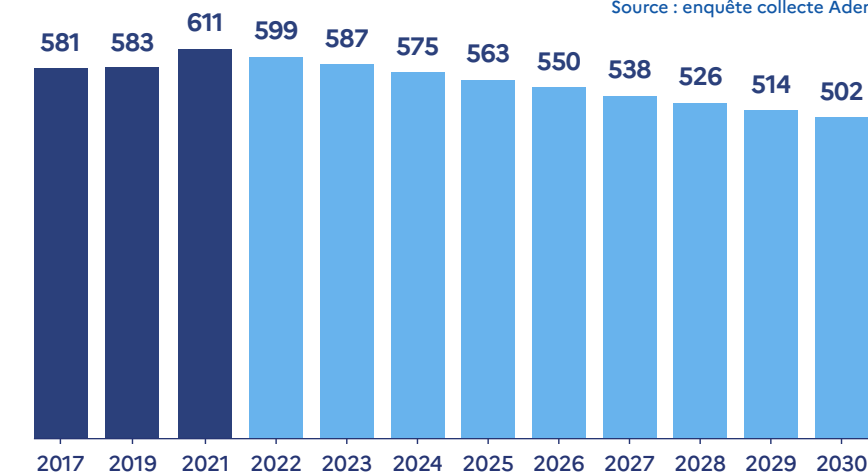
Taux de recyclage de la filière emballages ménagers en plastique

Source : Enquête collecte Ademe 2023



Quantité de déchets ménagers et assimilés (kg/hab)

Source : enquête collecte Ademe 2023



OBJECTIF
-113
Mt eqCO₂

- 37 Industrie

- 30 Transports et logistique

- 19 Energie

- 18 Tertiaire

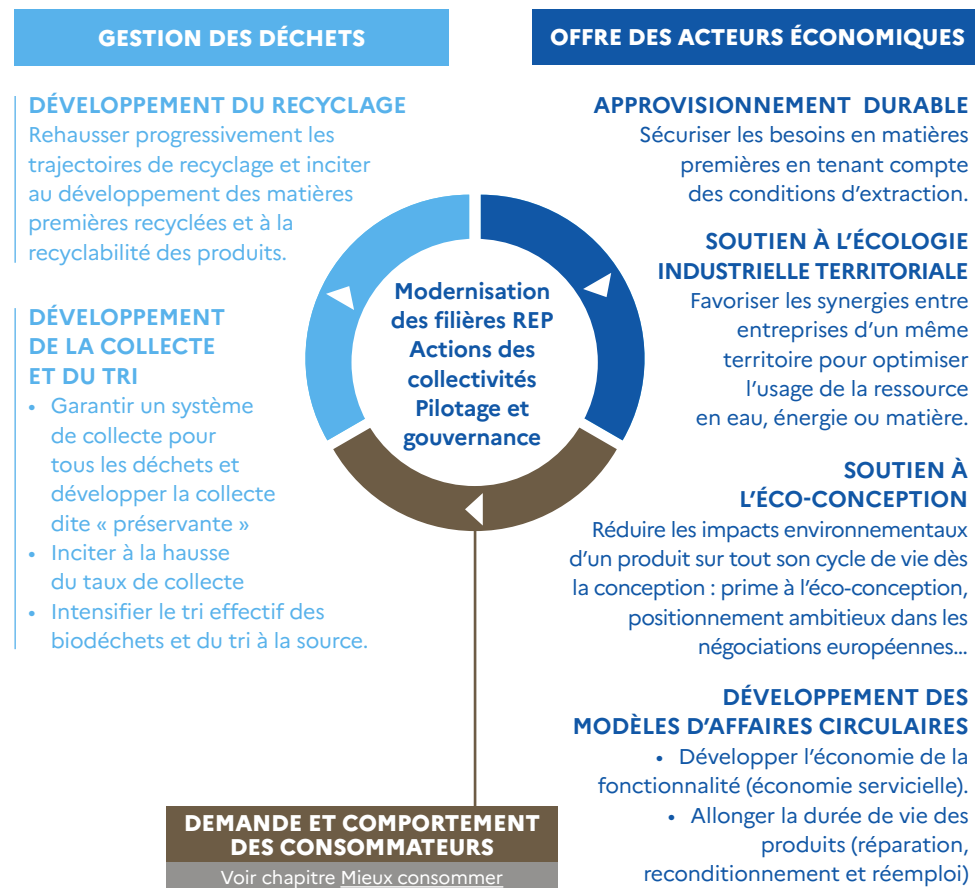
- 9 Déchets

Economie circulaire

PROMOUVOIR UNE ECONOMIE CIRCULAIRE

Le modèle de production et de consommation qui repose sur des ressources naturelles abondantes et un système linéaire (extraire plus, produire plus, consommer plus et jeter plus) n'est pas viable. Nous devons tendre vers un modèle vertueux : l'économie circulaire.

Plusieurs leviers sont à renforcer pour pivoter vers une économie circulaire :

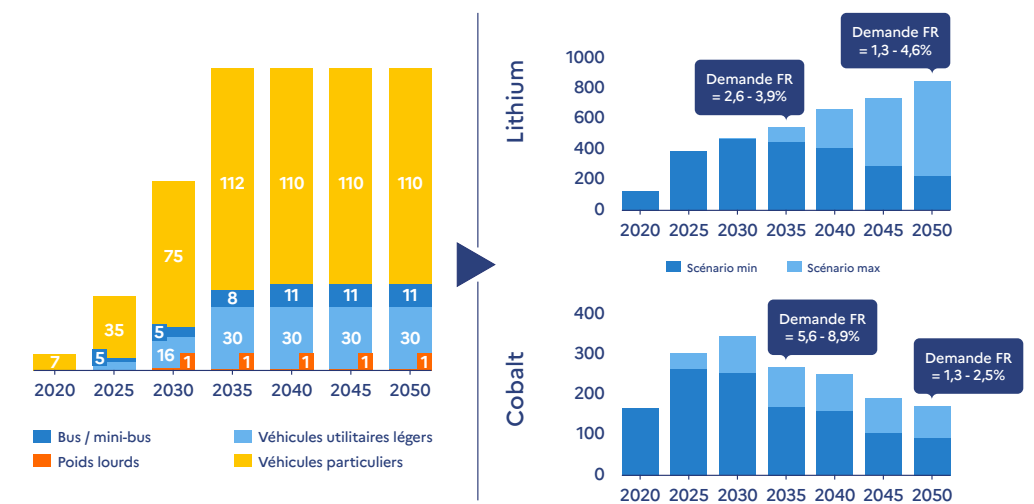


SÉCURISER L'ACCÈS AUX MATIÈRES PREMIÈRES

Pour répondre aux enjeux d'électrification des usages, nous devons relever le défi de la disponibilité de certaines matières premières critiques (lithium, cobalt...). Il nous faut pour cela modérer la demande, sécuriser nos besoins en métaux primaires et développer des capacités de recyclage suffisantes par différents moyens :

- Diminuer la quantité de métaux présents dans les batteries (sobriété, choix technologique)
- Améliorer le taux de collecte et de réincorporation
- Soutenir les projets sous contrôle français et européen sur toute la chaîne de valeur (extraction, raffinage, recyclage...), en étant vigilant au cadre d'exploitation
- Engager une diplomatie des métaux

Demande de croissante en batteries portée par l'électrification des véhicules particuliers



Sources : Wood Mackenzie pour l'offre mondial et OFREMI pour les parts françaises

MESURE D'IMPACT

La réussite du plan pour mieux produire implique la mesure et le suivi d'indicateurs spécifiques qui permettent de s'assurer de la bonne trajectoire ou, le cas échéant, de la corriger.

Les premiers indicateurs prévus pour suivre les progrès de notre industrie

Sites industriels très émetteurs	Emissions de GES des sites très émetteurs hors raffinage (MtCO2)
Industrie diffuse	Emissions GES de toute l'industrie diffuse
Captage industriel de carbone	Stockage de carbone par des technologies industrielles (MtCO2eq/an)
Raffinage	Emissions des usines françaises de raffinage (MtCO2eq)
Nucléaire	Production parc nucléaire français (TWh)
Réseaux de chaleur	Volume de chaleur livrée (TWh) et part d'ENR
ENR électriques	Puissance raccordée (GW), par type d'ENR Part d'EnR dans la production d'électricité
Biogaz	Production de biogaz injecté + cogénération (TWh)
Consommation	Consommation routière de gazole par les poids lourds (km3)
Chargement poids lourds	Taux de déplacements des PL français à vide
Electrification/H2 PL	Part des PL électriques dans les ventes totales de PL neufs
Report modal/ferroviaire et fluvial	Part modale du transport ferroviaire dans le transport terrestre de marchandises Part modale du transport fluvial dans le transport terrestre de marchandises

Sobriété marchandises	Quantité de km-marchandises transportées (Mdt.km)
Stockage déchets	Taux de captage Tonnage de DNDNI (déchets non dangereux non inertes) mis en décharge (Mt)
Valorisation matière	Taux de recyclage de la filière emballages ménagers en plastique Volume de déchets ménagers ou assimilés (DMA) valorisés matière, yc organique (Mt)
Valorisation énergétique	Volume de déchets ménagers ou assimilés (DMA) valorisés énergie (Mt)
Rénovation tertiaire	Consommation d'énergie dans le tertiaire (TWh)
Tertiaire fioul	Consommation de fioul dans le tertiaire (TWh)
Tertiaire gaz	Consommation de gaz dans le tertiaire (TWh)
Produit bois	Consommation de produits bois pour le marché construction-rénovation (Mm3)

05

MIEUX SE NOURRIR

Mieux se nourrir, c'est changer nos habitudes alimentaires et accompagner les filières agricoles dans leur transformation agro-écologique. Souveraineté alimentaire, adaptation des cultures, émissions liées aux engrais, préservation des ressources... l'agriculture, et nos comportements alimentaires, sont à la croisée des enjeux de la planification écologique et demandent une réponse globale qui intègre toute la chaîne de valeur agro-alimentaire, de l'exploitant au consommateur.



Crédit : Laurent Mignaux / Terra

C'EST QUOI LE PLAN ?

- Baisser suffisamment les émissions de gaz à effet de serre liées à l'agriculture
- Une production agricole plus durable
- Accompagner l'évolution de notre alimentation
- Un engagement de toute la chaîne alimentaire pour promouvoir la durabilité des produits

ON AGIT, ON VOUS ACCOMPAGNE PRÈS DE CHEZ VOUS :



-20 %
de consommation
de pesticide
depuis 2017



Lancement du site
« ma cantine »



Plus de 50 % des œufs
produits en France sont
issus de filières
alternatives, dont 15%
en plein air-bio



10 % de surface
en agriculture
biologique



Plan de soutien au
secteur de l'agriculture
biologique : 60 millions
d'euros



Plan protéines

OBJECTIF
-13
Mt eqCO₂

- 6 Azote

-5 Elevage

-3 Machines agricoles

Production agricole

Alimentation

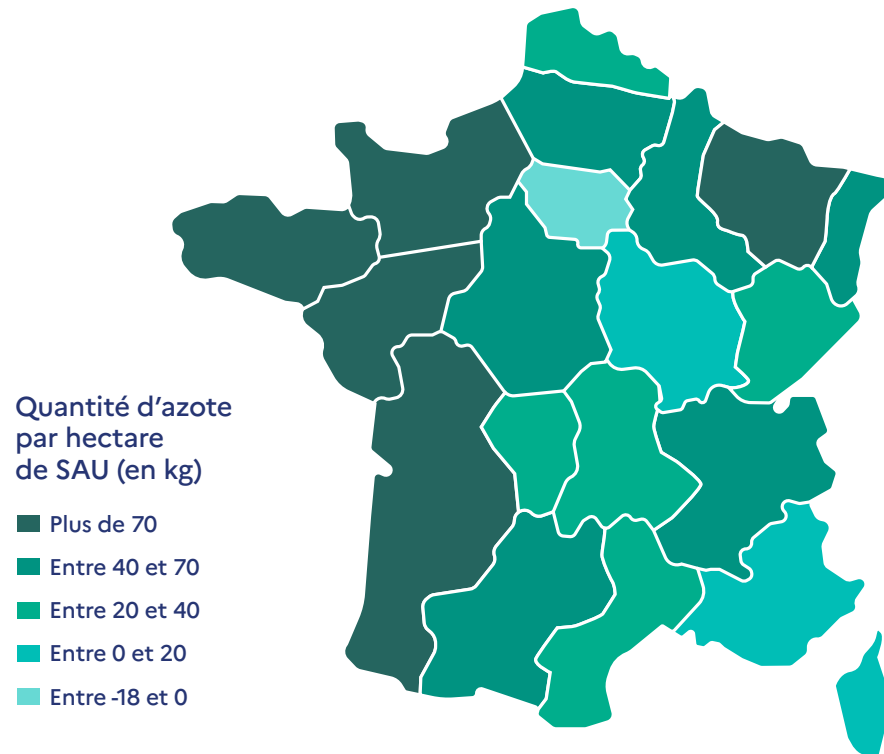
BAISSER SUFFISAMMENT LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE LIÉES À L'AGRICULTURE

L'agriculture doit pouvoir se pratiquer en émettant moins de gaz à effet de serre, grâce à la mobilisation de plusieurs solutions :

- **Un changement profond des pratiques de fertilisation azotée :** optimisation de l'usage, développement des légumineuses, relocalisation de la production d'engrais, amélioration des modes d'épandage
- **La sortie des fossiles et une meilleure efficacité énergétique** pour les bâtiments et engins agricoles
- **Une baisse des émissions du secteur de l'élevage** par une évolution de nos régimes alimentaires et la transition vers un élevage plus durable, au service des écosystèmes
- **Améliorer le stockage de carbone** dans les sols par des pratiques agroécologiques.

Bilan régional d'azote par région (2015)

Sources : Notre-environnement.gouv.fr, SDES



La moyenne de surplus d'azote s'élève à 45 kg/ha de surface agricole utilisée (SAU)

UNE PRODUCTION AGRICOLE PLUS DURABLE

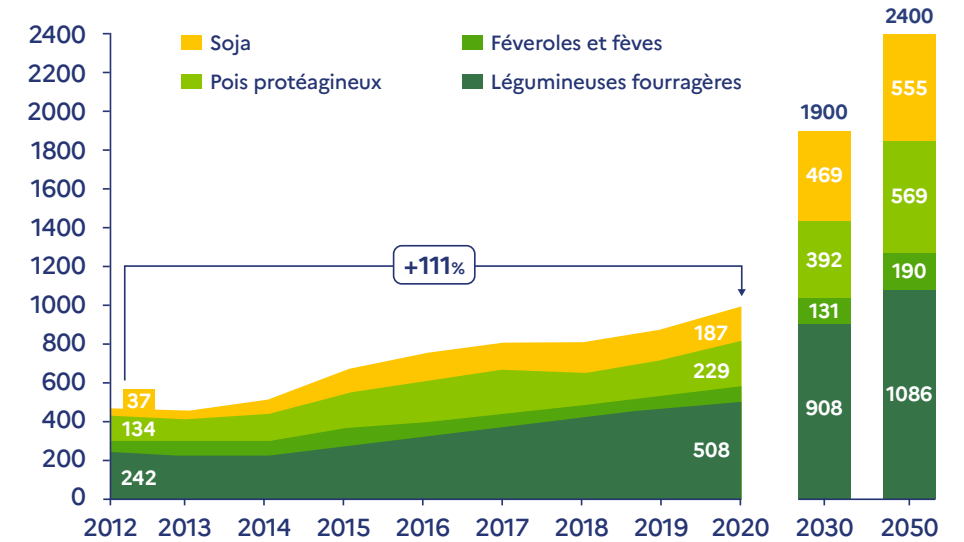
Si l'agriculture peut réduire ses émissions de gaz à effet de serre, elle évolue aussi dans ses cultures et ses pratiques afin d'accroître notamment la sobriété et l'efficacité de la chaîne alimentaire, tout en assurant une rémunération plus juste et stable des agriculteurs.

POUR Y PARVENIR :

- **Regagner en souveraineté en matière de fruits et légumes** et dynamiser la consommation (objectif de +10 points à horizon 2035)
- **Accélérer le développement l'agriculture biologique** (21% en 2030, contre 10,3 aujourd'hui)
- **Accélérer le développement de la culture de légumineuses** (soja, pois, féveroles, fèves...)
- **Accompagner la transition vers un élevage plus durable**, des régimes alimentaires plus diversifiés, un meilleur partage de valeur pour l'agriculteur, et une balance commerciale équilibrée.

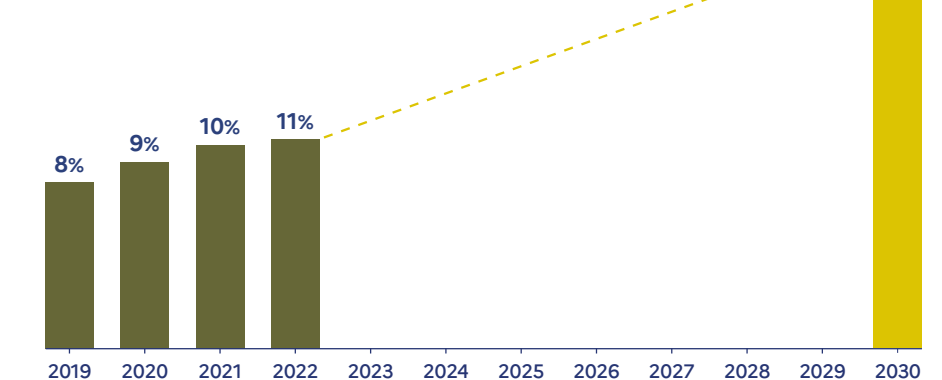
Cultures développées en légumineuses (kha), historique et trajectoire théorique requise par un scénario FF55

Sources : MASA (agreste)



Part de la surface agricole utilisée (SAU) en agriculture biologique

Sources : Agence bio



OBJECTIF
-13
Mt eqCO₂

-6 Azote

-5 Elevage

-3 Machines agricoles

Production agricole

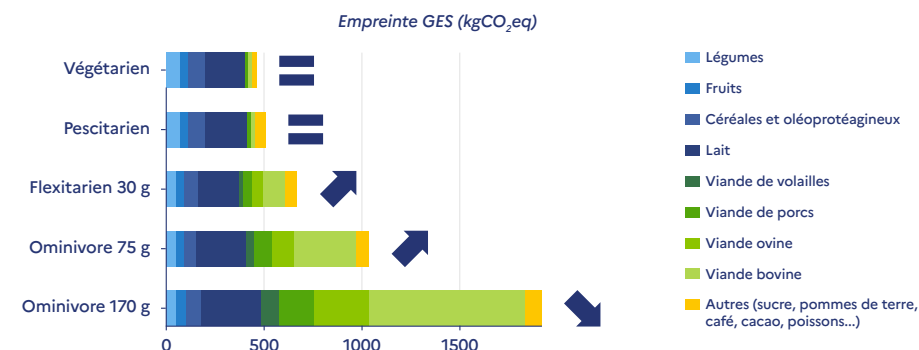
Alimentation

ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DE NOTRE ALIMENTATION

Nos régimes alimentaires doivent être à la fois bons pour la santé et bons pour la planète. Nous devons donc formuler des recommandations nutritionnelles qui sont compatibles avec la préservation de nos écosystèmes, de nos ressources naturelles et la souveraineté de notre agriculture. En l'aval de la chaîne alimentaire, chaque consommateur, tout comme les acteurs de la restauration collective, ont un grand rôle à jouer.

- ➔ **Evoluer vers des régimes alimentaires moins émissifs :** plus de végétaux (légumes et légumineuses), moins de viande mais de meilleure qualité et produite en France, des produits plus locaux et de saison.
- ➔ **Faciliter l'accès à des produits durables,** via par exemple les projets alimentaires territoriaux (PAT) ou les objectifs de produits de qualité et durables dans la restauration collective (loi EGAlim).
- ➔ **Lutter contre les pertes et le gaspillage alimentaire**
- ➔ **Mettre en œuvre un affichage** environnemental sur les produits alimentaires pour mieux guider l'achat.
- ➔ **Développer les programmes alimentaires territoriaux** et l'alimentation de proximité
- ➔ **Renforcer l'éducation à l'alimentation**

20 millions de tonnes d'émissions (locales et importées) évitées si la moitié des grands consommateurs de viande réduisent leur quantité journalière sans pour autant devenir végétarien



MESURE D'IMPACT

La réussite du plan pour mieux se nourrir implique la mesure et le suivi d'indicateurs spécifiques qui permettent de s'assurer de la bonne trajectoire ou, le cas échéant, de la corriger.

Les premiers indicateurs prévus pour suivre les progrès de notre agriculture et de notre alimentation :

Azote	Surface de cultures en légumineuses (kha) Part de la surface agricole utile en agriculture biologique Livraison engrais minéraux (kt N)
Elevage	Emissions CH ₄ de l'élevage (MtCO ₂ eq/an) Consommation brute de viande
Bâtiments et machines agricoles	Emissions des engins, moteurs et chaudières agricoles/sylvicoles (MtCO ₂ e)

06

MIEUX CONSOMMER

Mieux consommer, c'est revoir nos comportements d'achats, en étant mieux informé et en tenant compte des impacts environnementaux des produits et services que nous consommons sur l'ensemble de leur cycle de vie.



Crédit : Damien Valente / Terra

C'EST QUOI LE PLAN ?

- Encourager une consommation plus sobre et responsable
- Mieux informer le consommateur sur les impacts environnementaux de la consommation
- Intensifier les achats responsables des acteurs économiques et des administrations

ON AGIT, ON VOUS ACCOMPAGNE PRÈS DE CHEZ VOUS :



Objectif zéro
emballage plastique
inutile d'ici 2025



Création d'un fonds
de réemploi à
destination des
acteurs de l'ESS



Expérimentation de
l'affichage environne-
mental pour les produits
textiles et les produits
alimentaires.



Mise en place d'un bonus
réparation pour les
appareils électriques
ou électroniques
du quotidien

Vers une économie circulaire

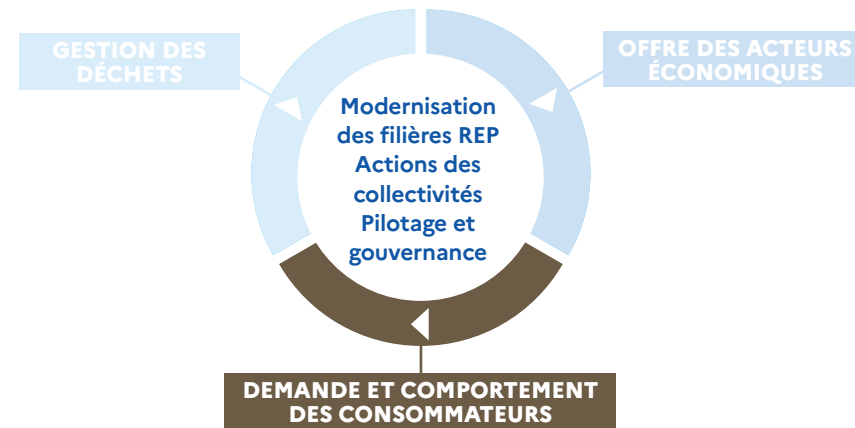
Encourager une consommation sobre et responsable

Mieux informer le consommateur

Intensifier les achats responsables des opérateurs économiques et des administrations

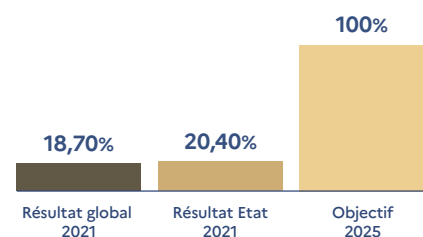
MIEUX CONSOMMER (TRAVAUX EN COURS)

Les choix des consommateurs sont un levier essentiel de la transition écologique. Pour orienter et adapter nos achats et nos usages et réduire ainsi notre empreinte écologique, 4 leviers sont essentiels :

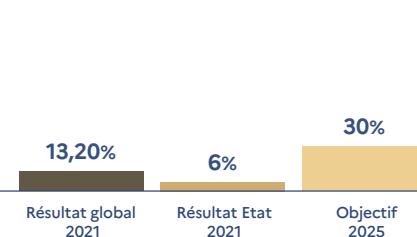


- ➔ **Mieux informer le consommateur sur les impacts environnementaux** de la consommation : accélérer le déploiement d'un affichage environnemental obligatoire, en priorité pour les secteurs du textile et de l'alimentation, et élargir progressivement le dispositif à d'autres catégories de produits (cosmétiques, ameublement ...). Cet affichage repose sur la construction d'une méthodologie de calcul fiable et concertée, qui permettra au consommateur d'orienter ses choix de manière éclairée et en responsabilité.
- ➔ **Favoriser une communication commerciale plus responsable :** lutter toujours plus efficacement contre l'écoblanchiment, encourager les démarches d'engagement volontaires des acteurs du secteur, notamment via les Contrats Climats.
- ➔ **Faire évoluer les pratiques de consommation,** en développant notamment l'offre du vrac et d'emballages réemployables, et en favorisant l'allongement de la durée d'usage des biens (entretien, réparation, réemploi, réutilisation, lutte contre le gaspillage).
- ➔ **Intensifier les achats responsables :** renforcer la sobriété dans les achats, piloter les objectifs et renforcer les achats privés et la commande publique comme levier de l'économie circulaire, mobiliser les acteurs, accompagner les acheteurs, renforcer les mesures et évaluations, et rendre plus attrayante la filière des achats publics.

Contrats de commande publique intégrant une considération environnementale
(en nbre)



Contrats de commande publique intégrant une considération sociale
(en nbre)



Source : OECF, DAE

S'adapter au changement climatique

La suite du plan en cours d'élaboration

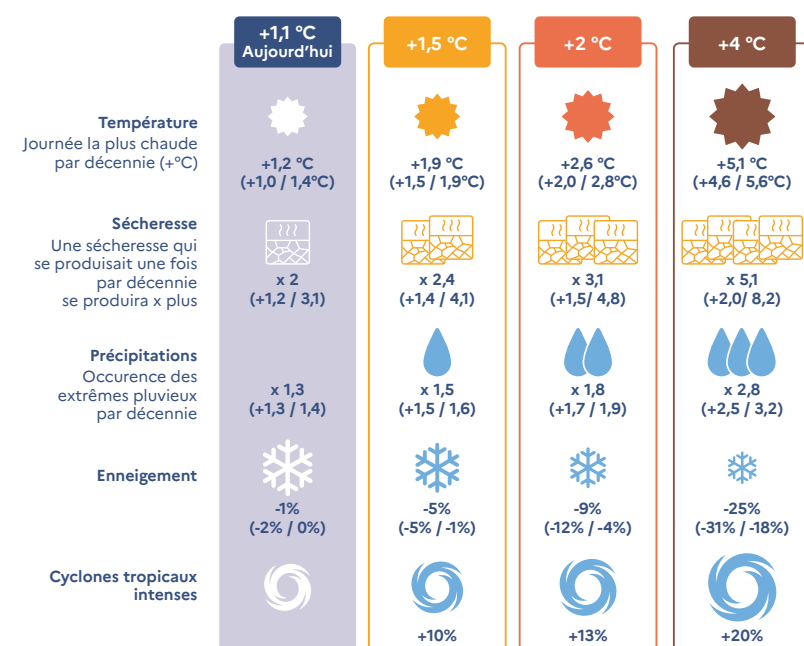
La réduction des émissions de gaz à effet de serre reste notre priorité, mais les effets du changement climatique se font déjà sentir et vont s'accroître même si les objectifs de l'accord de Paris sont atteints.

Il nous faut donc nous préparer pour organiser la résilience de notre société face aux conséquences inévitables du changement climatique.

PLUSIEURS ACTIONS ONT DÉJÀ ÉTÉ LANCÉES EN CE SENS, NOTAMMENT :

- ➔ **La nouvelle réglementation environnementale** pour les bâtiments neufs (RE2020) intègre des critères pour prendre en compte le confort d'été
- ➔ **Le fonds vert, doté de 2 milliards d'euros en 2023**, permet notamment aux collectivités locales de financer des actions d'adaptation sur leur territoire
- ➔ **Un plan national de gestion des vagues de chaleur** vient d'être adopté pour compléter le dispositif existant sur les aspects non sanitaires : transports, énergie, etc.
- ➔ **Une liste des communes impactées** par le recul du trait de côte a été établie pour faciliter la mise en place de stratégies locales de gestion et d'adaptation des règles d'urbanisme
- ➔ **Une mission sur l'assurabilité des risques climatiques** a été lancée pour garantir la soutenabilité du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles et renforcer le rôle du système assurantiel pour l'adaptation.

Chaque degré compte : à quoi s'attendre ?



Sources : Météo-France

Pour aller plus loin et planifier les actions à mener par les différents acteurs, le gouvernement propose l'adoption d'une trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique.

En l'état actuel, les politiques et engagements de l'ensemble des pays pointent vers un réchauffement mondial autour de 3 °C en 2100, ce qui se traduit par +4°C pour la France qui se réchauffe plus vite que la moyenne mondiale.

Ainsi, pour assurer notre résilience même dans un scénario pessimiste de non atteinte au niveau mondial des objectifs de l'Accord de Paris, il est proposé de se mettre en mesure de s'adapter progressivement à un niveau de réchauffement mondial de 1,5 °C en 2030, 2 °C en 2050 et 3 °C en 2100 par rapport à l'ère pré-industrielle, soit un niveau de réchauffement France métropolitaine d'environ 2 °C en 2030, 2,7 °C en 2050 et 4 °C en 2100.



Cet objectif sera décliné opérationnellement par la mise à jour du Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC), avec comme principaux axes d'action :

- ➔ **La mise à disposition d'outils** aux différents acteurs pour identifier les conséquences anticipées au niveau local, dans le prolongement des services déjà existants
- ➔ **La mise à jour des normes et référentiels techniques** pour prendre en compte le climat futur conformément à notre trajectoire cible
- ➔ **La meilleure prise en compte des enjeux d'adaptation** dans les différents schémas et stratégies territoriaux
- ➔ **La réalisation d'études de vulnérabilité** par secteur économique pour anticiper de façon fine les impacts, y compris indirects (chaînes d'approvisionnement, etc.)
- ➔ **Une première version de ce nouveau plan sera réalisée d'ici la fin de l'année.**

PARTIE
03

Pour réussir...

- Accompagner le déploiement de la planification
- Financer la transition écologique
- Etre aux côtés des plus modestes
- Former les citoyens tout au long de leur vie
- Mettre le numérique au service de l'action
- Tout le monde acteur de la transition écologique !



FOCUS

Accompagner le déploiement de la planification

AU SEIN DE L'ÉTAT

L'Etat est déterminé à montrer l'exemple en matière de transition écologique en mobilisant les agents publics en faveur de pratiques écoresponsables.

15 engagements seront bientôt rendus public afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'Etat de 15 % en 2027 par rapport à 2022 et à atteindre le zéro émission nette d'ici 2050.

DANS LES TERRITOIRES

La mobilisation des collectivités varie avec les compétences associées à leur statut et avec les caractéristiques propres à leur territoire. Leurs actions cumulées sont essentielles à la conduite de la transition écologique. Cela implique que l'ensemble des politiques publiques territoriales autour de ces enjeux soient cohérentes avec l'ambition nationale de planification écologique.

Pour ce faire, il sera nécessaire de :

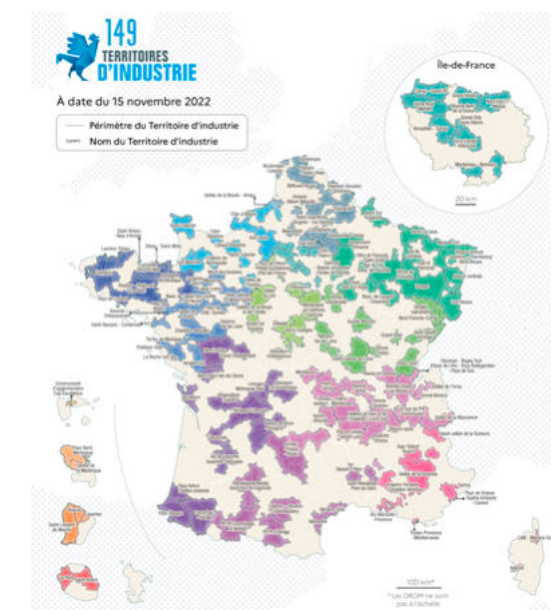
- Confronter par l'explication, l'écoute et le dialogue, la vision nationale avec les visions locales pour convenir d'objectifs partagés
- Faciliter la cohérence et la coordination des efforts entre l'Etat et les différents niveaux de collectivités en employant une grammaire commune et les bons outils d'information : déploiement de la méthode de territorialisation
- Apporter des solutions concrètes et assurer l'accès des différents acteurs locaux aux compétences d'expertises nécessaires : établir des partenariats, contractualiser, installer de « COP régionales » et proposer des outils numériques partagés.

AU SEIN DES FILIÈRES ET DANS LES ENTREPRISES

La planification écologique va nécessiter de mobiliser l'ensemble des filières économiques, en tenant compte de l'ambition de réindustrialisation du pays et en développant l'innovation au service de la transition.

Pour y parvenir, il conviendra de :

- Mener un travail avec les filières pour faire converger l'ambition de leurs feuilles de routes avec les enjeux de la planification, en veillant aux besoins en emplois et compétences et aux contraintes de bouclages transverses
- Mobiliser les grandes entreprises (en particulier les entreprises à capital public) afin qu'elles se dotent de plans de transition ambitieux, et ainsi créer un effet d'entraînement
- Accompagner les entreprises grandes et moyennes dans la mise en œuvre de nouvelles exigences réglementaires
- Renforcer la lisibilité des aides à la transition pour les TPE / PME
- Soutenir les projets de réindustrialisation compatibles avec la transition écologique
- Encourager les investissements dans l'innovation verte.



Sources : ANCT





FOCUS

Financer la transition écologique

Le financement de la transition écologique est indispensable pour assurer la réussite du plan. La mise en œuvre de la planification écologique nécessite, en effet, des dépenses publiques et privées supplémentaires, à hauteur de plusieurs dizaines de milliards d'euros par an. L'effort doit être équitablement réparti entre les entreprises, les collectivités territoriales, l'Etat et l'ensemble des Français.

Pour 2024, le plan présenté prévoit une première marche de +60 milliards d'euros de financements de l'Etat, des collectivités locales, des entreprises et des ménages, compte tenu d'une montée en puissance progressive des dispositifs d'ici 2030. Ces montants sont cohérents avec le rapport Pisani-Ferry-Mahfouz, selon lequel l'atteinte de nos objectifs de transition écologique demande +100 milliards d'euros de dépenses additionnelles à horizon 2030.

L'Etat prend sa part, **avec 7 milliards d'euros supplémentaires en 2024** par rapport à 2023. Cet investissement inédit sera notamment mis au service de la rénovation énergétique des bâtiments, du développement des transports en commun, de l'accélération des énergies renouvelables, de la transition agricole et de la préservation de la biodiversité. Le Fonds vert sera également augmenté pour amplifier le soutien à l'action des collectivités territoriales. Le groupe Caisse des dépôts est par ailleurs mobilisé pour contribuer à financer la transition des collectivités et des entreprises.

Les travaux de planification ont permis de cibler les financements publics selon des critères d'efficacité, d'incitation et de justice sociale, dans une perspective pluriannuelle, ainsi que de réduire certaines dépenses « brunes ». La préparation de la prochaine loi de finances s'attèle à mettre en cohérence les trajectoires physiques exposées dans ce document et les besoins en financement.

L'effort de financement porté par l'Etat sera enfin complété par celui des autres acteurs, notamment les collectivités locales, les ménages et les entreprises.



FOCUS

Être aux côtés des plus modestes

La planification écologique ne laissera personne de côté. Au-delà de l'enjeu environnemental, c'est un enjeu d'équité républicaine et de cohésion sociale; d'autant que les ménages modestes ont une empreinte carbone plus faible.

Notre volonté est de faire de la transition écologique une opportunité d'améliorer la qualité de vie des plus démunis. Très concrètement :

- Améliorer leurs conditions de logement avec une meilleure isolation de leur habitat
- Développer des alternatives à la voiture pour leurs déplacements via de nouvelles infrastructures de transports en commun, de vélo et de covoiturage
- Réduire leur dépendance aux énergies fossiles et de leur facture énergétique via les aides à l'acquisition de véhicules électriques et de pompes à chaleur
- Améliorer leur santé avec la baisse de la pollution de l'air, de l'eau et des sols, et une offre de produits alimentaires plus durable.

Pour réussir, il faut les accompagner, pour qu'ils puissent **être à la fois bénéficiaires et contributeurs au projet collectif.** Avec des capacités financières plus contraintes, les plus modestes disposent de moindres capacités d'adaptation aux nombreux changements en cours et d'investissements dans les solutions de la transition (rénovation, véhicules électriques, alimentation durable..).

Afin de renforcer l'accompagnement de ces ménages, de **nombreuses mesures déjà décidées ciblent notamment les plus modestes** (leasing social, prime à la conversion, aides à la rénovation, aide au vélo, accélération de la rénovation du logement social, panier et chèque vert, etc) et **d'autres mettront à contribution les plus aisés.**

Le travail se poursuivra de manière ouverte et participative pour :

- Mieux identifier au sein des ménages modestes, certaines catégories pouvant être particulièrement exposées
- Déployer des mesures d'accompagnement adaptées et fortes
- Permettre aux plus modestes de contribuer au projet collectif, pour des raisons environnementales mais aussi d'équité républicaine et de cohésion sociale.

FOCUS Former les citoyens tout au long de leur vie

ÉCLAIRER LA COMPRÉHENSION DES ENJEUX SOCIO-ÉCOLOGIQUES

Une part importante du plan relève de l'adoption de comportements et usages sobres. La sensibilisation et la formation constituent une étape essentielle à l'atteinte de ces objectifs. Pour y parvenir, il faudra :

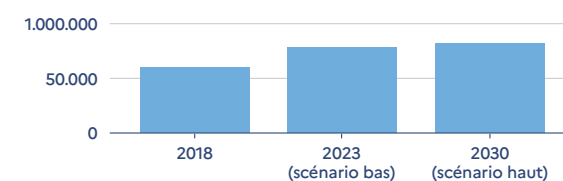
- Garantir l'accès de tous les Français à des parcours de formations initiales et continues robustes (scientifiquement) et adaptées en fonction des besoins :
 - Par le soutien, la coordination et une meilleure évaluation d'initiatives publiques (création d'un socle commun dans les Universités, lancement du BaBA du climat par le CNED, formation accélérée des enseignants de l'Education Nationale, ainsi que de l'ensemble des fonctionnaires, etc) et privées
 - Par un accompagnement renforcé pour les personnes non couvertes par des programmes existants
- Soutenir la création de programmes de sensibilisation & communication publics et privés, au niveau national comme au niveau local.
- Faciliter l'accès aux dispositifs d'accompagnement (conseils et aides financières) par la création de guichets uniques pour les ménages, collectivités et entreprises

FORMER AUX MÉTIERS DE DEMAIN ET ADAPTER LES COMPÉTENCES

La mobilisation massive de ressources humaines qualifiées est nécessaire dans tous les secteurs pour réussir la transition. Dans le secteur du bâtiment, 200 000 emplois à temps plein supplémentaires d'ici 2030 ! Cela passera notamment par :

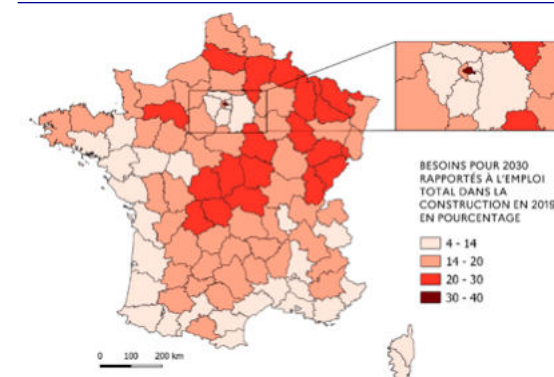
- L'intégration systématique des enjeux environnementaux aux formations métiers initiales et continues
- L'anticipation et l'accompagnement des réallocations de ressources humaines entre secteurs et au sein des secteurs, ainsi que des effets d'entraînement sur le reste de l'économie et la mutation des métiers existants.
- Un travail d'attractivité à mener auprès des plus jeunes pour valoriser les métiers de la transition écologique.

Emploi filière électrique



Source : Dares

Emploi filière bâtiment



Source : France Stratégie / Dares

FOCUS Mettre le numérique au service de l'action

Le numérique est un outil indispensable pour réduire les délais, gérer la complexité, modéliser, cibler les actions les plus efficaces, anticiper les crises, aider les plus précaires, mettre en réseau, mobiliser. En somme, **pour mettre en œuvre une transition écologique et une adaptation au changement climatique effectives, rapides et justes.**

Ni l'ambition ni l'urgence ne doivent toutefois nous amener à négliger les risques associés aux technologies. Le numérique doit aider à changer le système actuel, non à l'optimiser encore davantage.

Le numérique pour l'écologie doit se développer dans un cadre éthique, humaniste, citoyen et souverain qui lutte contre le technosolutionnisme, garantit la sobriété numérique, protège la vie privée, ne laisse personne de côté, s'assure de la résilience des systèmes et du caractère démocratique des modèles.

À cette fin, l'État et les territoires co-construisent :

#1
UNE STRATÉGIE TECHNIQUE ET ORGANISATIONNELLE POUR POSER UN SOCLE DE VALEURS, PARTAGER LES DONNÉES ET MIEUX COLLABORER

#2
DES PLANS D'ACTION AUTOUR DE PREMIERS CAS D'USAGE :

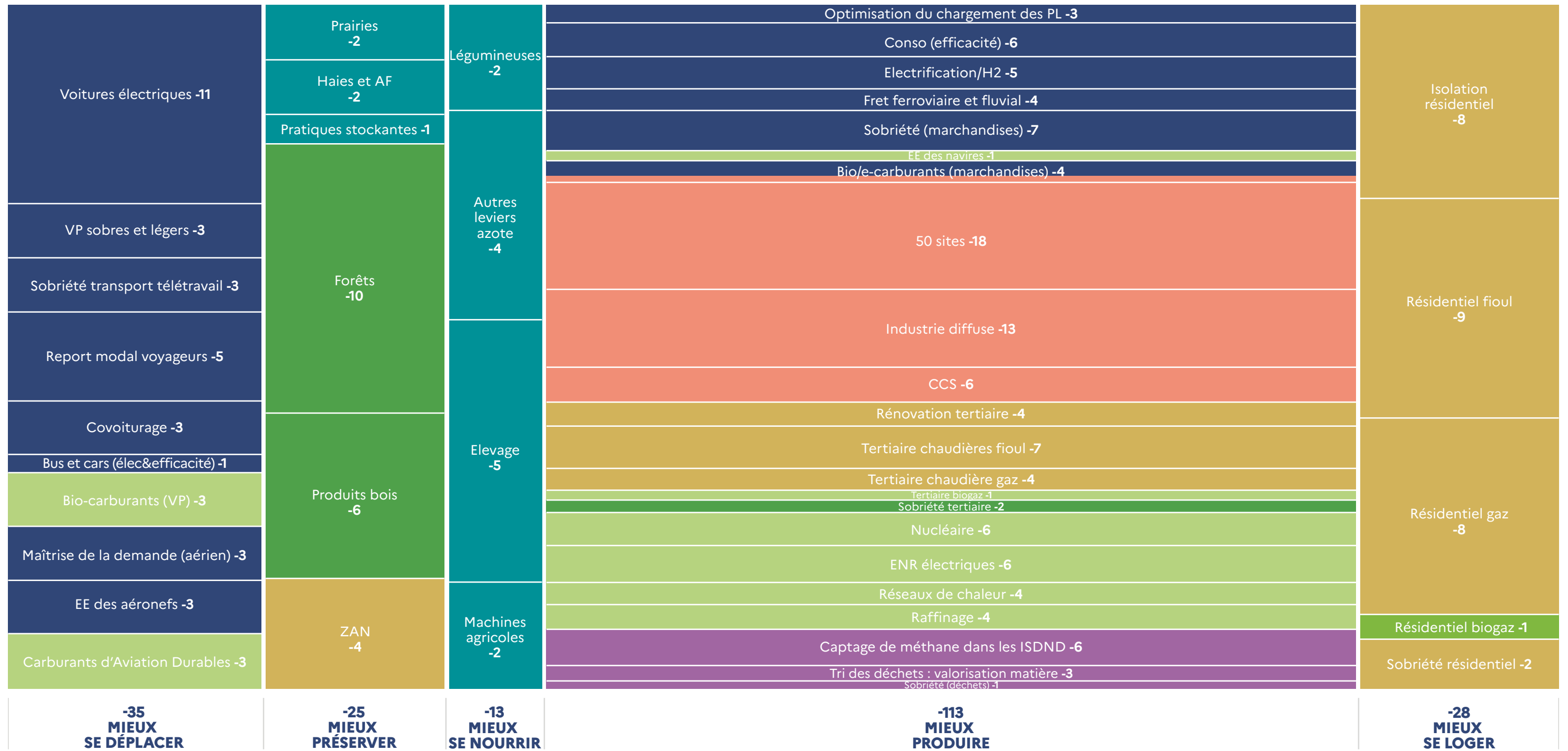
- **Se déplacer** : Analyser et planifier la mobilité
- **Se loger** : Diminuer la consommation énergétique des logements ; Améliorer le parcours citoyen pour la rénovation
- **Se nourrir** : Valoriser la qualité des sols
- **Préserver** : Prévoir la ressource en eau et gérer les crises ; Gérer le recul du trait de côte ; Prendre en compte la biodiversité dans les décisions d'urbanisme
- **Consommer** : Fiabiliser et harmoniser la mesure d'un coût environnemental
- **Produire** : Déployer efficacement les énergies renouvelables

Une feuille de route sera mise en concertation publique à l'automne.

Tout le monde acteur de la transition écologique !

Panorama des leviers de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030

Répartition provisoire des leviers de réduction des émissions de gaz à effet de serre entre 2019 et 2030, en millions de tonnes équivalent CO2 économisés





**FRANCE
NATION
VERTE >**

Agir • Mobiliser • Accélérer

Secrétariat général
à la planification écologique
19 rue de Constantine
75007 Paris

planification-ecologique@pm.gouv.fr
gouvernement.fr/france-nation-verte